

VOLET B1

RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE



ORIENTATIONS STRATEGIQUES : VOLET B1 - RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE

Le tableau ci-dessous rappelle les orientations stratégiques et les 7 objectifs opérationnels du volet B1 « RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE » :

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	CODE	OBJECTIFS OPERATIONNELS
FORMES FLUVIALES	Restaurer des formes fluviales sur les secteurs dégradés disposant de potentialités de recharge sédimentaire	OOB1-N°1	Réalisation d'une ou deux opérations de restauration hydromorphologique d'envergure (R3) : Secteur Charols-Manas <u>ou/et</u> secteur Chanu-A7
TRANSPORT SOLIDE	Restaurer la fonctionnalité des bandes actives pour favoriser la reprise latérale et le transit sédimentaire	OOB1-N°2	Finir le plan de gestion des atterrissements prévu jusqu'en 2017-2018
		OOB1-N°3	Etablir un Bilan puis élaborer un nouveau programme de gestion des cours d'eau
ESPACES DE BON FONCTIONNEMENT	Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement (EBF) existant sur le bassin versant	OOB1-N°4	Inscrire les EBF dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) Sensibiliser et Communiquer sur la notion de service rendu
CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	Permettre la libre circulation de la faune piscicole et le transit des sédiments vers les secteurs en déficit	OOB1-N°5	Rétablir la continuité écologique sur le Roubion de Montélimar à Pont de Barret et Entamer le décloisonnement du Roubion amont
LES HABITATS AQUATIQUES	Diversifier les habitats aquatiques sur les zones les plus dégradées où des travaux de restauration hydromorphologique plus ambitieux ne sont pas envisageables	OOB1-N°6	Mener des travaux de restauration du lit et des habitats (R1) en partenariat avec la FDPPMA26 et les AAPPMA
EVOLUTION GEOMORPHOLOGIQUE	Mettre en place un programme de suivi de l'évolution géomorphologique	OOB1-N°7	Suivi du profil du Roubion, du Jabron et de la Riaille tous les 5 ans ou après une crue importante

LISTE DES ACTIONS : VOLET B1 - RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE

Le volet B1 « RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE » 2022-2024 comprend 13 fiches actions dont les plans de financement vous sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement	Maître d'ouvrage	Année de démarrage	Prévisionnel ou revu à mi-parcours		Base de financement	AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE		
						Montant HT	Montant TTC		Assiette subventionnable Agence eau RMC	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA B1 N1	Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910	Modification technique et financière	Action en cours	Ville de Montélimar Déleg. MOA SMBRJ	2024	1 450 000 €	1 740 000 €	HT	800 000 €	50%	400 000 €	2%	30 000 €	0%	- €	70%	1 020 000 €
FA B1 N7	Aménagement d'une passe à poissons sur la prise de d'eau du moulin de Mornans ROE 35718	-	Action non engagée	MINOTERIE HORTAIL	2024	158 360 €	190 032 €	HT	158 360 €	50%	79 180 €	0%	- €	0%	- €	50%	79 180 €
FA B1 N9	Suivi et évaluation des opérations de rétablissement de la continuité écologique et de restauration hydromorphologique	Modification financière	Action en cours	SMBRJ	2022	13 333 €	16 000 €	TTC	16 000 €	50%	8 000 €	25%	4 000 €	0%	- €	25%	4 000 €
FA B1 N11	Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2022-2024	Modification technique et financière	Action en cours	SMBRJ	2022	125 000 €	150 000 €	TTC	150 000 €	50%	75 000 €	25%	37 500 €	0%	- €	25%	37 500 €
FA B1 N12	Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Roubion amont	Modification technique	Action non engagée	SMBRJ	2023	13 500 €	16 200 €	HT	13 500 €	50%	6 750 €	25%	3 375 €	0%	- €	25%	3 375 €
FA B1 N14	Travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas	-	Action démarrée	SMBRJ	2024	940 000 €	1 128 000 €	HT	940 000 €	70%	658 000 €	10%	94 000 €	0%	- €	20%	188 000 €
FA B1 N15	Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Jabron	-	Action en Tranche 2	SMBRJ	2024	15 000 €	18 000 €	HT	15 000 €	0%	- €	25%	3 750 €	0%	- €	75%	11 250 €
FA B1 N17	Dérasement du seuil Top Semence ROE 31469	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2022	123 500 €	148 200 €	HT	123 500 €	70%	86 450 €	10%	12 350 €			20%	24 700 €
FA B1 N18	Dérasement du passage à gué Redondon 2 ROE 31399	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2023	130 000 €	156 000 €	HT	130 000 €	70%	91 000 €	10%	13 000 €			20%	26 000 €
FA B1 N19	Etude de définition technique (stade Pro) pour l'effacement d'obstacles infranchissables sur le Jabron	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2023	50 000 €	60 000 €	TTC	60 000 €	70%	42 000 €	10%	6 000 €			20%	12 000 €
FA B1 N20	Effacement d'un seuil sur le Jabron (pisciculture ou la PE du Sage)	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2024	140 000 €	168 000 €	HT	140 000 €	70%	98 000 €	10%	14 000 €			20%	28 000 €
FA B1 N21	Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2023	41 666 €	50 000 €	TTC	50 000 €	70%	35 000 €	10%	5 000 €			20%	10 000 €
FA B1 N22	Diagnostic écomorphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2023	64 583 €	77 500 €	TTC	77 500 €	70%	54 250 €	10%	7 750 €			20%	15 500 €
TOTAL						3 264 943 €	3 917 932 €										
									AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE		
									%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	
									50%	1 633 630 €	7%	230 725 €			45%	1 459 505 €	

Volet	RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE		Code fiche Action	
Thématique	CONTINUITE ECOLOGIQUE		B1	n°1
Bilan mi-parcours	Modification technique et financière		Etat d'avancement	En cours
ME	FRDR428b Le Roubion de l'Ancelle au Jabron		Objectif bon état écologique	2027
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion-Jabron		Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Roubion		Lancement	2024
Programme de mesures/ PAOT	<u>PDM 2022-2027 : MIA0304 : Aménagement ou suppression d'un ouvrage</u> <u>Code PAOT 2016-2021 : ID_10_05_5000</u>			
Commune(s)/ EPCI	Commune de Montélimar Montélimar Agglomération			
Intitulé du projet	Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910			
Type d'action	MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX			
Maître d'ouvrage	Ville de Montélimar			
CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE				
<p>Le seuil Chanu est un ouvrage droit en blocs avec un parement superficiel en gros béton d'une hauteur de 2.5m protégeant une conduite AEP de la Ville de Montélimar. Cette conduite de transfert achemine l'eau issue du captage de La Laupie au centre-ville de Montélimar. Ce seuil est le seul obstacle à la continuité entre la confluence du Roubion dans le canal CNR et le contre seuil de Charols. L'ouvrage est aujourd'hui infranchissable pour les espèces piscicoles : anguille, cyprinidés d'eaux vives, brochet, truite fario, le Roubion étant riche de plus d'une vingtaine d'espèces différentes. Celui-ci crée également des perturbations sur le transit sédimentaire. Il stocke d'importantes quantités de matériaux et favorise à l'amont, la mobilité latérale et la création d'annexes humides qui sont connectées au cours d'eau.</p> <p>En 2012, les services techniques de la Ville de Montélimar ont étudié au stade faisabilité, deux solutions d'aménagement : la réalisation d'une passe à poissons et le dérasement complet de l'ouvrage avec reprise de la canalisation. La solution de la passe à poissons a été écartée compte tenu des coûts très importants, la Ville souhaitant plutôt s'orienter vers la solution du dérasement.</p> <p>Toutefois, la question d'un dérasement complet mérite d'être étudiée dans le détail afin d'évaluer les incidences environnementales et morphologiques d'une telle opération sur le secteur amont qui sera soumis à une importante érosion régressive lors de sa suppression.</p> <p>La ville de Montélimar va donc engager, dans un premier temps, une étude d'avant-projet d'aménagement où différentes solutions d'arasement ou de dérasement seront étudiées. La solution retenue permettra d'engager l'étude « projet », le montage des dossiers et la réalisation d'une solution d'aménagement adaptée aux enjeux du secteur.</p> <p>Préalablement à cette opération, la Ville va reprendre cette canalisation AEP. La traversée actuelle sous le seuil sera abandonnée. Le passage sous le Roubion se fera à près de 800m à l'amont, sur un secteur où l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau et sa zone de mobilité sont bien moins larges. Cette opération nécessite la reprise de près de 3 km de canalisations.</p>				

BILAN MI-PAROURS

Les études (AVP et PRO) concernant le projet de restauration écologique au droit du seuil Chanu sur le Roubion ont été finalisées par le SMBRJ en début d'année 2020. Un inventaire faune/flore habitats ainsi qu'une étude d'incidence Natura 2000 ont également été réalisés. La solution retenue est l'arasement partiel du seuil Chanu sur 1,5m de haut (ROE 27910) et l'effacement du seuil de la prise d'eau du canal de Villeneuve (ROE 27911). Le choix de l'effacement partiel a été acté pour éviter un déstockage trop massif et brutal des sédiments vers l'aval. En effet, l'érosion régressive « théorique » s'étend jusque pont de l'A7.

L'étude a également porté sur les possibilités de restauration morphologique du tronçon amont jusqu'au seuil du pont de l'A7. Aucune décision n'a été prise à ce jour pour la mise en œuvre de ces travaux.

La Ville a lancé en début d'année 2020, une étude PRO afin d'affiner la méthodologie et le montant prévisionnel des travaux AEP. Cette étude s'est terminée fin de l'année 2020. Des sondages complémentaires sont nécessaires afin de valider le scénario de fonçage des conduites sous le Roubion. La ville de Montélimar contactera, après validation du projet par les élus, les propriétaires concernés par le nouveau tracé. L'arasement partiel (garde un seuil de fond) du seuil Chanu ne pourra être réalisé qu'à la suite de la modification de la conduite AEP, il permettra de rétablir entièrement la continuité piscicole mais partiellement la continuité sédimentaire afin d'éviter un déstockage massif des sédiments (érosion régressive théorique jusqu'au pied de l'A7).

C'est la ville qui sera en charge des travaux de modification de la conduite AEP et du passage en baïonnette sous le Roubion. Le délai réglementaire pour la mise en conformité de la continuité écologique a été prorogé de 5 ans supplémentaires, il prend fin en 2023.

OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTE

- **Rétablir la circulation piscicole sur le Roubion aval**
- **Améliorer le transit sédimentaire**
- Décloisonnement de plus de **22Km** de Roubion de Montélimar à Pont de Barret soit **l'intégralité du Roubion en Liste 2 et NATURA 2000** classée également **PLAGEPOMI : ZAP Anguille/ZAP Lamproie marine,**

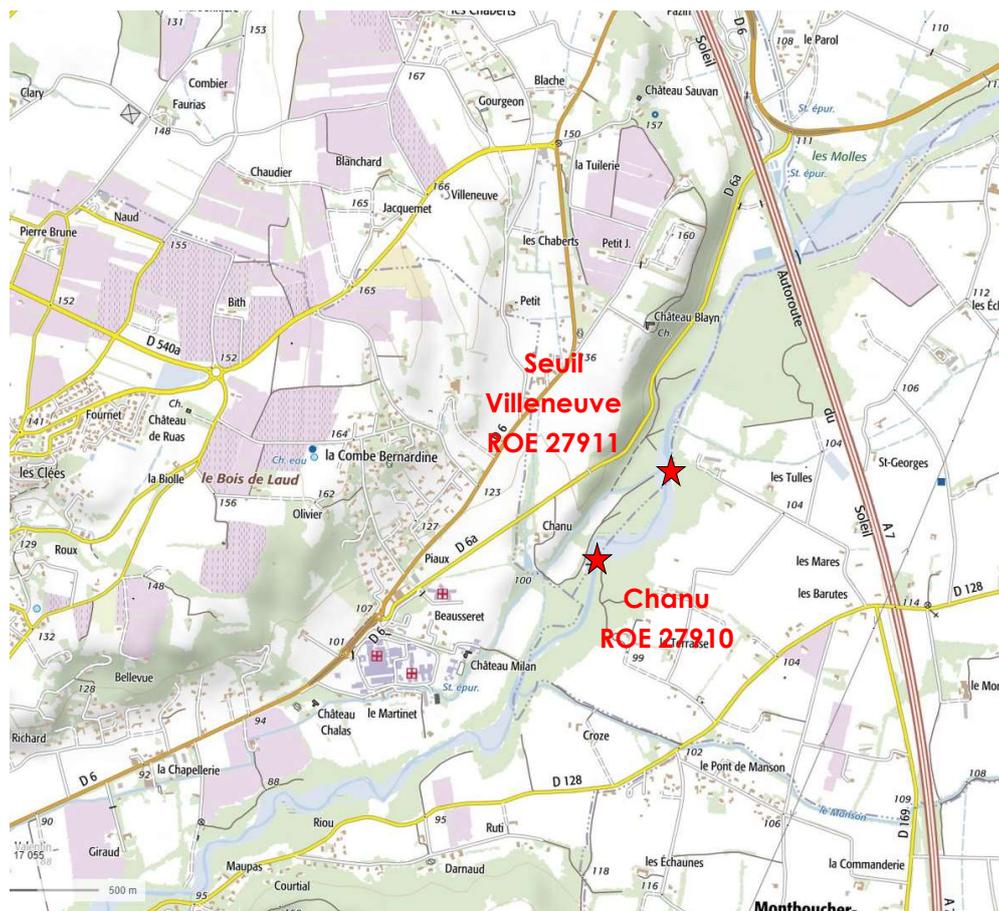
DETAIL DES INTERVENTIONS

Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910

- 1 - Etat des lieux/diagnostic de l'ouvrage et AVP d'aménagement
- 2 - Elaboration du projet d'aménagement sur la base de la solution retenue
- 3 - Dossiers réglementaires (loi sur l'eau, NATURA 2000 et si besoin, reconnaissance d'antériorité)

4 - Maitrise d'œuvre et travaux → Contrat Rivière Phase 2 : 2024

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :	Coût en € HT
Travaux, Maîtrise d'œuvre conduite AEP	1 300 000
Travaux, Maîtrise d'œuvre effacement Chanu	150 000
TOTAL HT prévisionnel	1 450 000

PLAN DE FINANCEMENT

Base financement de l'opération							HT		
Opération	phasa ge	Montant en € HT	Part AERMC (1)			Conseil Départemental		Part MO	
			Assiette	%	€	En %	€	En %	€
Travaux Conduite	2024	1 300 000	650 000	50	325 000			75	975 000
Travaux	2024	150 000	150 000	50	75 000	20	30 000	30	45 000
TOTAL HT		1 450 000		28	400 000	2	30 000	70	1 020 000

(1) L'agence de l'eau accompagne le rétablissement de la continuité par effacement partiel au taux de 50%. L'assiette est établie à partir des éléments techniques disponibles à ce jour, le cout du déplacement de la conduite d'eau potable est retenu à 50% car il est identifié un double objectif aux travaux : la mise en sécurité de la canalisation qui est déjà mise à nue régulièrement (non éligible) et l'impact de l'effacement partiel de l'ouvrage ROE27910 sur la canalisation existante (éligible sous réserve d'éléments techniques le démontrant).

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

- Le Roubion de la Rimandoule au Rhône : Classement liste L2
- Ouvrage prioritaire PDM SDAGE 2016-2021 et 2022-2027
- PLAGEPOMI 2016-2021 : ZAP Anguille ; ZAP Lamproie marine

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

Fiches action FA-B1 n°2 à 5 : Rétablissement de la continuité écologique sur le Roubion aval

INDICATEURS

Indicateur de réalisation :

- Linéaire de cours d'eau ouvert décroissant pour les espèces cibles : Anguille, cyprinidés d'eaux vives et truite fario

Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu

- Suivi piscicole
- Suivi morphologique

COMMENTAIRES



Seuil chanu



Seuil Villeneuve

Volet	RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE	Code fiche Action	
Thématique	CONTINUITE ECOLOGIQUE	B1	n°7
Bilan mi-parcours		Etat d'avancement	Non engagée
ME	FRDR 432 Le Roubion de sa source à la Rimandoule	Objectif bon état écologique	2021
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion-Jabron	Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Roubion	Lancement	2024
Programme de mesures/ PAOT	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) PAOT 2022-2027 : à prévoir car dernier ouvrage infranchissable pour rétablir la continuité de cette masse d'eau		
Commune(s)/ EPCI	Communauté de Communes du Val de Drôme Commune de Mornans		
Intitulé du projet	Aménagement d'une passe à poissons sur la prise d'eau du moulin de Mornans - ROE 35718		
Type d'action	MAITRISE D'OEUVRE ET TRAVAUX		
Maître d'ouvrage	Propriétaire - Minoterie HORTAIL		
CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE			
<p>La prise d'eau de Mornans, située sur le Roubion amont, est constituée d'un seuil qui permet d'alimenter le canal d'amenée de la minoterie HORTAIL à Mornans. Ce seuil présente une hauteur de chute de 2.3m infranchissable pour les espèces piscicoles cibles (truite fario, barbeau méridional essentiellement). Ce seuil fait partie des deux ouvrages qui entravent la continuité écologique du tronçon central du Roubion amont long de 12.5 km (20% du linéaire du cours d'eau). Celui-ci est délimité par les infrans naturels de de Francillon et Crupies. Lors du COPIL de l'étude préalable au CR sur la continuité écologique de février 2014, il a été décidé de retenir la solution consistant à aménager une passe à poissons sur l'ouvrage. Cet ouvrage est situé sur le tronçon du Roubion classé en liste 1.</p>			
BILAN MI-PARCOURS			
<p>Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le propriétaire de l'ouvrage entre 2018 et 2021. Le Roubion étant en Liste1, le propriétaire n'est pas dans l'obligation d'équiper son ouvrage. Le propriétaire ne souhaite pas s'engager dans l'équipement de son ouvrage. L'Office Français de la Biodiversité et la DDT de la Drôme sont en relation avec le propriétaire pour le respect du débit réservé au droit de la prise d'eau. Le respect de ce débit réservé conditionnera les aides de l'Agence s'il y a une volonté future d'équiper l'ouvrage. Le syndicat a décloisonné une grande partie de la masse d'eau aval (deux ouvrages prioritaires effacés à Charols). Sur cette masse d'eau FRDR432, le SMBRJ a installé deux passes à poissons en aval effacé un ouvrage en amont du ROE35718. Cet ouvrage est donc le dernier obstacle infranchissable au sein de l'axe Roubion amont jusqu'aux infrans naturel de Crupies (soit 7 349 ml de Roubion amont à reconnecter)</p>			

OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTES

- Rétablir la montaison et améliorer la dévalaison piscicole pour les espèces ciblées y compris l'anguille

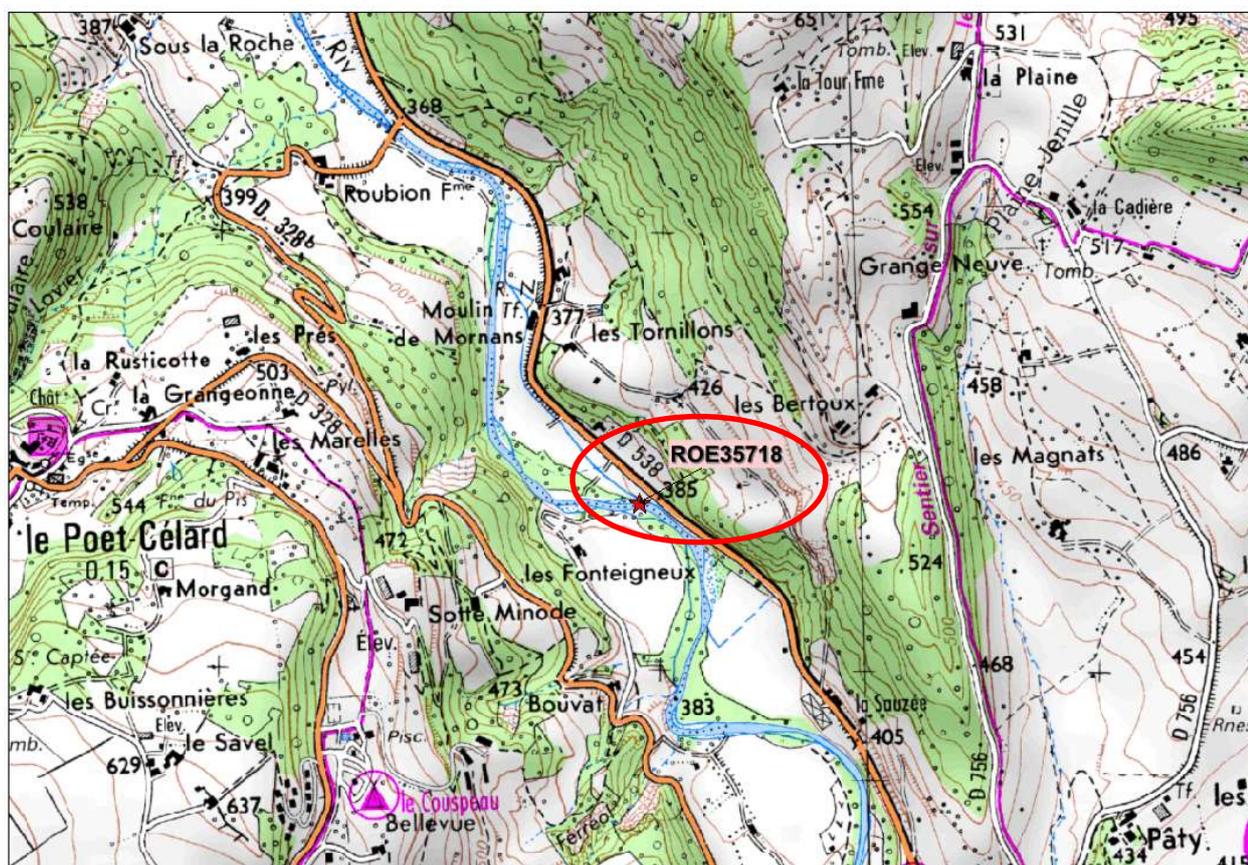
DETAIL DES INTERVENTIONS

Aménagement d'une passe à poissons à bassins successifs sur la prise d'eau du moulin de Mornans

Les travaux envisagés comporteront les interventions suivantes :

- Réalisation d'une passe à bassins successifs en rive droite, au niveau de la prise d'eau et composée de 12 bassins**
- Aménagement de l'ouvrage de prise d'eau permettant la mesure des débits ainsi qu'un plan de grille en tête de canal d'amenée et d'une drome flottante**

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :	Coût en € HT
Travaux	148 000 €
Maîtrise d'œuvre (7%)	10 360 €
TOTAL HT	158 360 €
TOTAL TTC	190 032 €

PLAN DE FINANCEMENT

Opération	phasage	Montant en € HT	Part AERMC		Conseil Départemental		Part MO	
			En %	€	En %	€	En %	€
Moe, Travaux	2022	158 360	50%*	79 180 €			50%	79 180 €
	2023							
	2024							
TOTAL HT		158 360	50%*	79 180 €			50%	79 180 €

*affichage du taux qui semble correspondre (pour le secteur concurrentiel soumis à encadrement européen des aides à l'environnement, les aides de l'agence de l'eau sont prises en cohérence avec les régimes d'aides d'Etat notifiés par la France auprès de la Commission Européenne, ou avec les différents règlements européens d'exemption de notification des aides, ou pour les aides destinées aux bénéficiaires agricoles avec le dispositif de mise en œuvre et déclinaison de la PAC.)

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

- Roubion : Classement liste 1
- PLAGEPOMI 2016-2021 : ZAP Anguille

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

**Fiche actions concernant l'amélioration de la continuité écologique sur le Roubion amont :
FA B1 N°6 et N°8**

INDICATEURS

Indicateur de réalisation :

- Indicateur financier : engagement et consommation des crédits
- Linéaire de cours d'eau ouvert décloisonné

Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu :

- Suivi piscicole

COMMENTAIRES

- Chiffrage issu du dossier « PROJET »
- Dossier présenté et « pré-validé » par la DR l'ONEMA (CT du 15/01/2016)
- le SMBRJ pourra apporter une assistance technique au propriétaire pour l'établissement du dossier loi sur l'eau (déclaration) et lors des travaux.

PHOTOS - PLANS



Vue générale du seuil du moulin de Mornans depuis la berge droite du Roubion

Vue du coursier en enrochements liaisonnés du seuil depuis la berge droite du Roubion



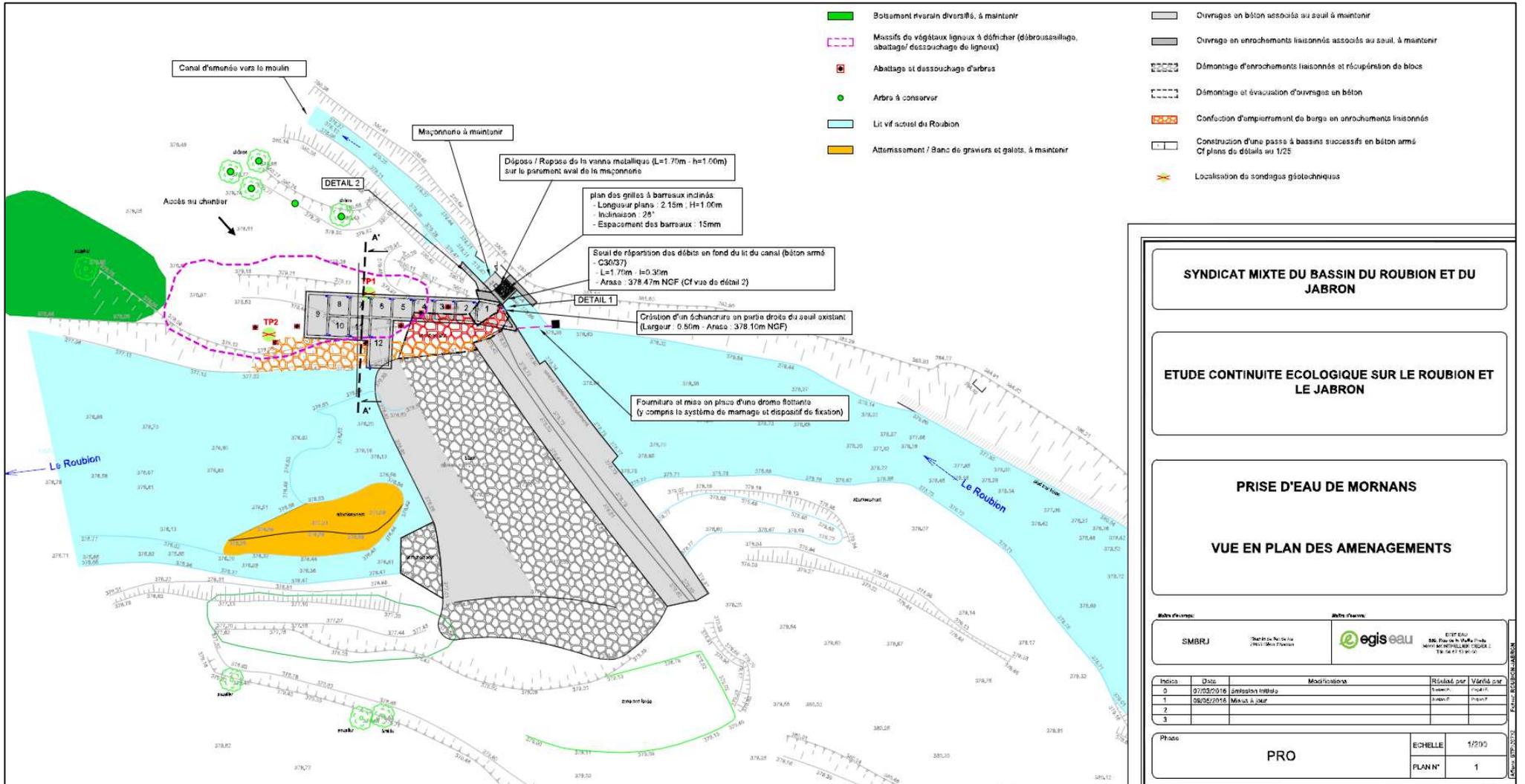
Vue de la crête en béton du seuil (1^{er} plan) et de la vanne de la prise d'eau située en rive droite (2nd plan)

Vue du canal d'amenée à la minoterie dans le prolongement de la vanne latérale en rive droite



Vue du lit vif diversifié en amont de la zone d'influence du seuil du moulin de Mornans

Vue d'un infranchissable naturel (franchissable pour la TRF dans certaines conditions hydrologiques) situé à env. 3 400 m en aval du seuil du moulin de Mornans



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROUBION ET DU JABRON

ETUDE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE ROUBION ET LE JABRON

PRISE D'EAU DE MORNANS

VUE EN PLAN DES AMÉNAGEMENTS

Membre (Préposé):

SMBRJ

Service des Aménagements
21001 MORNANS

Membre (Partenaire):



EGIS SAU
SIS. Eau de Mornans
40000 MORNANS (51)
Tél : 03 27 51 51 00

Indice	Date	Modifications	Révisé par	Vérifié par
0	07/03/2016	Amont plan Initial
1	06/05/2016	Mise à jour
2				
3				

Phase	PRO	Echelle	1/200
		Plan N°	1

Volet	QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE	Code fiche Action	
Thématique	CONTINUITE ECOLOGIQUE ET FORMES FLUVIALES	B1	n°9
Bilan mi-parcours	Modification financière	Etat d'avancement	En cours
ME	FRDR432 , FRDR431 et FRDR428b Le Roubion FRDR429a Le Jabron de Souspierre au Roubion	Objectif bon état écologique	2027
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion Jabron	Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Roubion, Jabron	Lancement	2022
Programme de mesures /code POAT	MIA0301 + MIA0302 + MIA0304 : Aménager ou supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
Commune(s)/EPCI	Montélimar Agglomération, CCDB		
Intitulé du projet	Suivi et évaluation des opérations de rétablissement de la continuité écologique et de restauration des formes fluviales		
Type d'action	ETUDE		
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron		

CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE

Cette fiche action est en lien avec les nombreuses opérations de rétablissement de la continuité écologique et de restauration morphologique sur le Roubion (FA B1 N°1 à N°8, FA B1 N°13 et 14). Les masses d'eau correspondantes à ces actions font l'objet d'une adaptation des échéances et d'un report des objectifs d'atteinte du bon état écologique à 2021 et 2027. Ces reports d'atteinte du bon état sont notamment justifiés au regard des paramètres « continuité » et « morphologie ».

Afin de pouvoir évaluer l'impact et l'efficacité des actions programmées de suppression de seuils et de restauration des formes fluviales, un programme de mesures est à mettre en œuvre. Il permettra de préciser si les opérations réalisées ont contribué à l'amélioration de la qualité du cours d'eau et si le bon état écologique est atteint. Les protocoles suivis seront définis selon « *Le guide de recommandations pour des opérations de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau* » développé par l'AFB, l'Agence de l'eau, le ministère de l'environnement et l'IRSTEA. Le suivi pourra comprendre des mesures de la qualité physico-chimique, de la qualité hydrobiologique ainsi que le suivi de l'évolution morphologique des sites concernés (protocole CARHYCE). Si certaines mesures doivent être réalisées par des bureaux d'études spécialisés, d'autres comme le suivi morphologique du cours d'eau, pourront être réalisées en interne par la cellule technique du syndicat.

Les mesures prévues dans le cadre de la mise en place de l'observatoire de l'eau pourront également contribuer à l'évaluation de ces opérations. Bien que l'objectif soit d'établir l'état global des cours d'eau, à l'échelle du bassin versant, différents programmes de suivi pourront être mis en œuvre à une échelle plus localisée.

Les protocoles seront établis en concertation avec les services spécialisés de l'AFB, de l'Agence de l'eau, la DDT26 et la Fédération de pêche, ainsi que d'autres acteurs potentiellement intéressés. Les résultats permettront d'alimenter les différents indicateurs et seront présentés au Comité de rivière dans le cadre des bilans annuels, intermédiaires et finaux du Contrat de rivière.

BILAN MI-PAROURS

Rétablissement de la continuité écologique

Les profils en travers seront répartis en amont et en aval de chaque ouvrage effacé afin d'apprécier l'évolution de l'érosion régressive post travaux et de suivre l'apport de sédiments à l'aval. Les profils sont ensuite effectués après chaque crue morphogène ou après plusieurs petites crues.

Un profil en long du lit est réalisé post travaux d'effacement par l'entreprise de travaux. Pour les effacements de 2018 (PE Manas, PE Charols et CS Charols) et post crues Q5 et Q10 de fin 2018, l'évolution du profil en long est disponible au travers du nouveau PL du Roubion réalisé lors de l'étude du plan de gestion sédimentaire en mars 2019.

Pour l'effacement à l'été 2019 du seuil de Bourdeaux : Etat initial = PL du Roubion mars 2019, Q20 en décembre 2019, Etat avant travaux = Géomètre en juin 2020, Post travaux = profil en long et en travers en Interne au SMBRJ.

Lors de la campagne topo en interne au SMBRJ, les sites d'effacements (PE Manas, PE Charols et CS Charols) ont aussi été relevés (PL et PTrav).

Restauration morphologique du Roubion entre Charols, Manas et Pont de Barret

L'étude du projet de restauration est en cours de finalisation. Sur ce secteur sont disponibles : le PL du Roubion de Mars 2019 ainsi que de nombreux profils en travers (70) datant de janvier 2021.

Dans le cadre de cette étude, un plan de suivi morphologique avant travaux sera proposé et décliné avant la fin du Contrat de Rivière.

À la vue de la consommation financière en juillet 2021 (2 700 € HT). L'enveloppe financière de cette action va être revue à la baisse pour la fin du Contrat de Rivière.

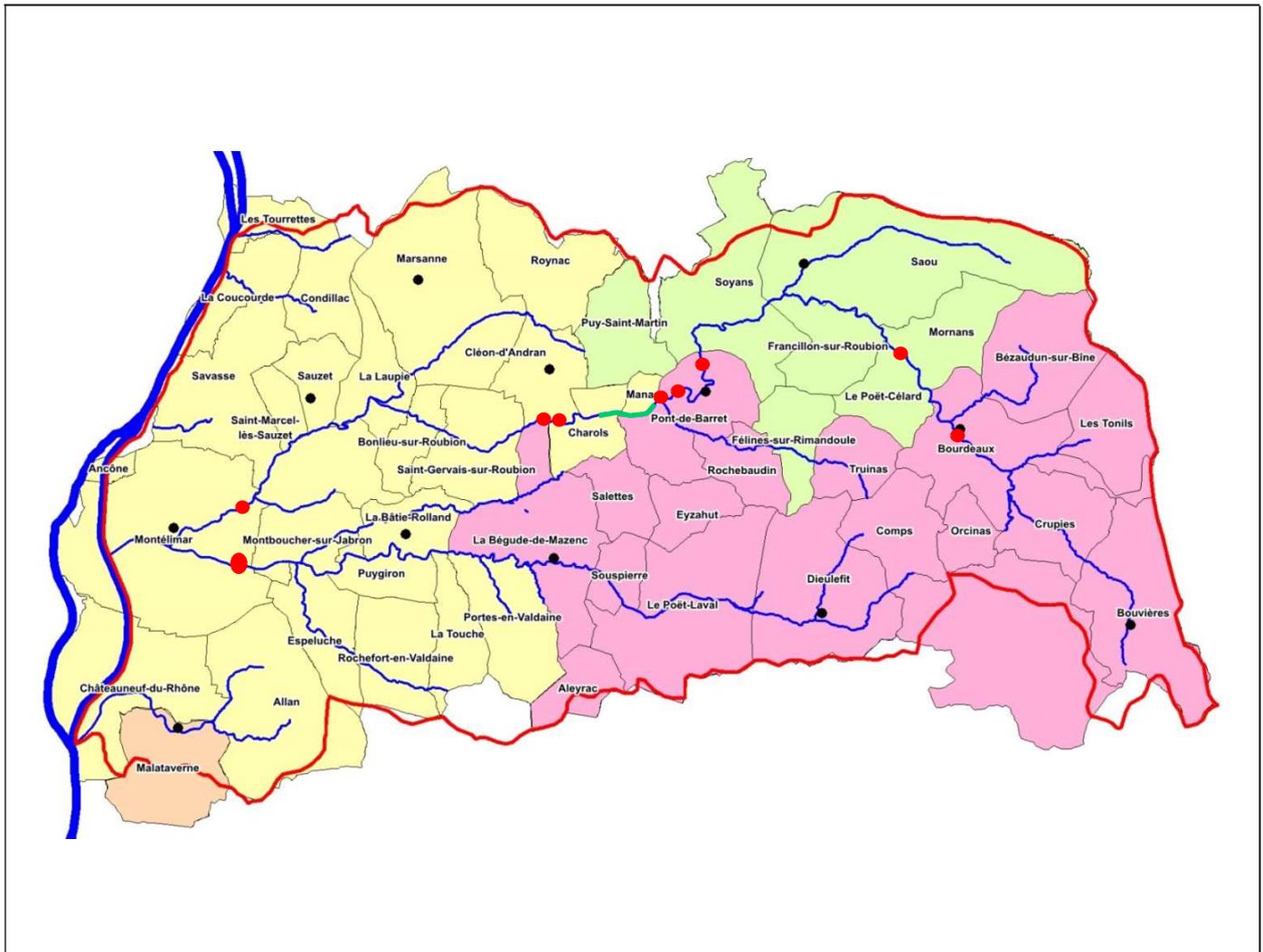
OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTE

- **Réaliser le suivi et l'évaluation des actions de rétablissement de la continuité écologique et de restauration des formes fluviales**
- **Disposer d'un retour d'expérience fiable permettant, le cas échéant, de réaliser des actions correctives**

DETAIL DES INTERVENTIONS

- Etat initial à faire sur le linéaire de restauration (2km) du Roubion entre Manas et Pont de Barret **(FA B1 N14)**, idéalement 1 an avant les travaux.
- **Pour la continuité écologique**, les profils en travers seront répartis en amont et en aval de chaque ouvrage effacé afin d'apprécier l'évolution de l'érosion régressive post travaux et de suivre l'apport de sédiments à l'aval. Les profils sont ensuite effectués après chaque crue morphogène ou après plusieurs petites crues

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :	Coût en € HT
Suivi morphologique et biologique	30 000 €
Total TTC	36 000

PLAN DE FINANCEMENT

Base de financement de l'opération

Opération	phasage	Montant en € TTC	Part AERMC		CD26		Part MO	
			En %	€	En %	€	En %	€
	2022	16 000	50	8 000	25	4 000	25	4 000
	2023							
	2024							
TOTAL TTC		16 000 €	50%	8 000 €	25%	4 000€	25%	4 000 €

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

FA B1 N°1 à N°8 : Rétablissement de la continuité écologique sur le Roubion et N16 à N20 concernant le Jabron

FA B1 N°13 et 14 Restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas

INDICATEURS

Indicateur de réalisation :

- Indicateur financier : consommation des crédits
- Rendu des études

Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu :

- Objet de la fiche action

COMMENTAIRES

Volet	HYDROMORPHOLOGIE QUALITE PHYSIQUE DES COURS D'EAU		Code fiche Action	
Thématique	BANDES ACTIVES ET TRANSIT SEDIMENTAIRE		B1	n°11
Bilan mi-parcours	Modification technique et financière		Etat d'avancement	En cours
ME	FRDR428a et b***, 429a*, 429b* 431**, 432**		Objectif bon état écologique	*2015 **2021 ***2027
Bassin SDAGE	ID-10-05 et ID-10-07		Objectif bon état chimique	-
Cours d'eau	Roubion, Jabron		Lancement	2022
Programme de mesures /code PAOT	<u>PDM 2022-2027</u> : mesure MIA0204 - Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long du cours d'eau pour les masses d'eau FRDR428a+b, FRDR429a, FRDR431 et FRDR432 + mesure MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) (FRDR429b). PAOT : ID_10_05_4990			
Commune(s)/ EPCI	CCDB, Montélimar Agglomération, CCVD			
Intitulé du projet	Mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion des Atterrissements (PPGA) du bassin Roubion, Jabron et Riaille 2018-2022			
Type d'action	MOE ET TRAVAUX			
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron			
CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE				
<p>Le SMBRJ a mis en œuvre le programme pluriannuel de gestion des atterrissements dans le cadre de son PPE 2013-2017 faisant suite à la réalisation d'une étude écomorphologique en 2012. Ces travaux de broyage et/ou de scarifications sont un palliatif à la faiblesse hydrologique des 10 dernières années qui a conduit à une forte végétalisation de la bande active des cours d'eau, fixant les matériaux mobilisables, entraînant une aggravation des processus d'incision en cours (Cf. AVP p61-66). Ces interventions adaptées au contexte de chaque secteur, permettent de favoriser la remobilisation des matériaux vers les secteurs en déficit. Ces opérations participeront au retour à l'équilibre sédimentaire, au maintien d'un style fluvial divagant (tressage), au rajeunissement et à la diversification des milieux, à l'amélioration du fonctionnement des zones d'expansion des crues. Elles limiteront également le volume de bois mobilisable en crue, générateurs d'embâcles.</p> <p>Le PPE 2013-2017 du SMBRJ prévoyait des interventions sur le Roubion et le Jabron sur 31 sites différents : 22 sites pour les travaux de broyage de la végétation et 9 sites pour les travaux de scarification. Il rentre dans sa dernière année de mise en œuvre.</p> <p>Il est prévu pour l'année 2018 la réalisation d'un bilan sur la période 2013-2017, l'élaboration d'un nouveau programme de cinq ans, le montage des dossiers réglementaires (loi sur l'eau et la réalisation de l'enquête publique pour l'obtention d'une nouvelle DIG qui pourra être effective à partir de 2019 (Cf. fiche actions B2 N°2). Un programme annuel de « transition » sera établi en interne par la cellule technique du SMBRJ courant 2017 afin de poursuivre les interventions durant l'année 2018. Celui-ci comprendra notamment les éventuels travaux de rattrapage du précédent programme. A partir de 2019, le nouveau plan pluriannuel de gestion des atterrissements (PPGA) sera mis en œuvre.</p>				

BILAN MI-PARCOURS

Le SMBRJ a bien établi un programme transitoire de travaux de gestion sédimentaire pour 2018. La même année, le syndicat a entrepris 3 chantiers de restauration de la continuité écologique sur le Roubion. Cette charge de travail importante a décalé le programme transitoire sur l'année 2019.

Comme indiqué dans la fiche action B1 N10, une étude a été déclinée pour élaborer un nouveau plan de gestion sédimentaire. Cette étude a permis d'établir une nouvelle stratégie d'intervention en lien avec la gestion sédimentaire.

Cette stratégie est fondée sur des objectifs (dépendant du résultat de l'état des lieux) et d'un scénario de gestion définis sur chaque tronçon. Ainsi le Roubion et le Jabron sont découpés en tronçons sur lesquels il est préconisé une préservation de la dynamique actuelle (laisser faire avec stratégie évolutive) ou une restauration morphologique (uniquement sur le Roubion). Les tronçons concernés par une restauration morphologique ne sont pas concernés par cette fiche action.

Plusieurs paramètres de suivis ont été définis sur les tronçons en stratégie évolutive : la sinuosité, la largeur et la surface de bande active, la végétalisation des îlots et la largeur normalisée de la bande active (W*).

Suite à l'étude de 2019, aucun des paramètres des tronçons en stratégie évolutive n'indiquait la nécessité d'une intervention.

Cette nouvelle méthodologie nécessite de disposer des photos aériennes du bassin tous les 3 à 4 ans issues de l'IGN ou de concevoir des ortho-photos en régie à l'aide d'un drone. Au cours de l'année 2020, le chargé de mission hydromorphologie s'est formé à cette démarche. Le syndicat peut maintenant concevoir la photo aérienne d'un sous-tronçon et décliner ce suivi régulièrement.

Ainsi aucune intervention de gestion sédimentaire n'a été entreprise en 2020 et 2021. La crue vicennale de fin 2019 ayant eu un effet de rajeunissement du milieu.

Depuis la fin d'année 2021, les nouvelles ortho-photos de l'IGN sont disponibles. Le suivi et le calcul des paramètres vont être entrepris pour anticiper d'éventuelles interventions en 2022.

Le suivi à conduire est présenté ci-dessous.

SUIVI MORPHOLOGIQUE A DECLINER

Principes généraux

Le suivi sera réalisé sur des variables morphologiques représentatives du fonctionnement du cours d'eau et aisées à acquérir (sinuosité, largeur de la bande active, etc.).

La stratégie évolutive de gestion correspond à une gestion du cours d'eau sur le moyen-long terme. Elle s'adaptera en fonction des résultats du suivi morphologique sur ces tronçons. Elle a pour objectifs constants :

- De prôner un retour naturel, le plus possible sans intervention, dans un style plus en accord avec la forme originelle du tronçon non contraint, ce qui nécessite donc d'accepter l'érosion sur les secteurs sans enjeux forts ;
- D'éviter les interventions surdimensionnées,
- D'intégrer le contexte hydrologique moins actif de ces dernières années, qui favorise une végétalisation plus marquée de la bande active.

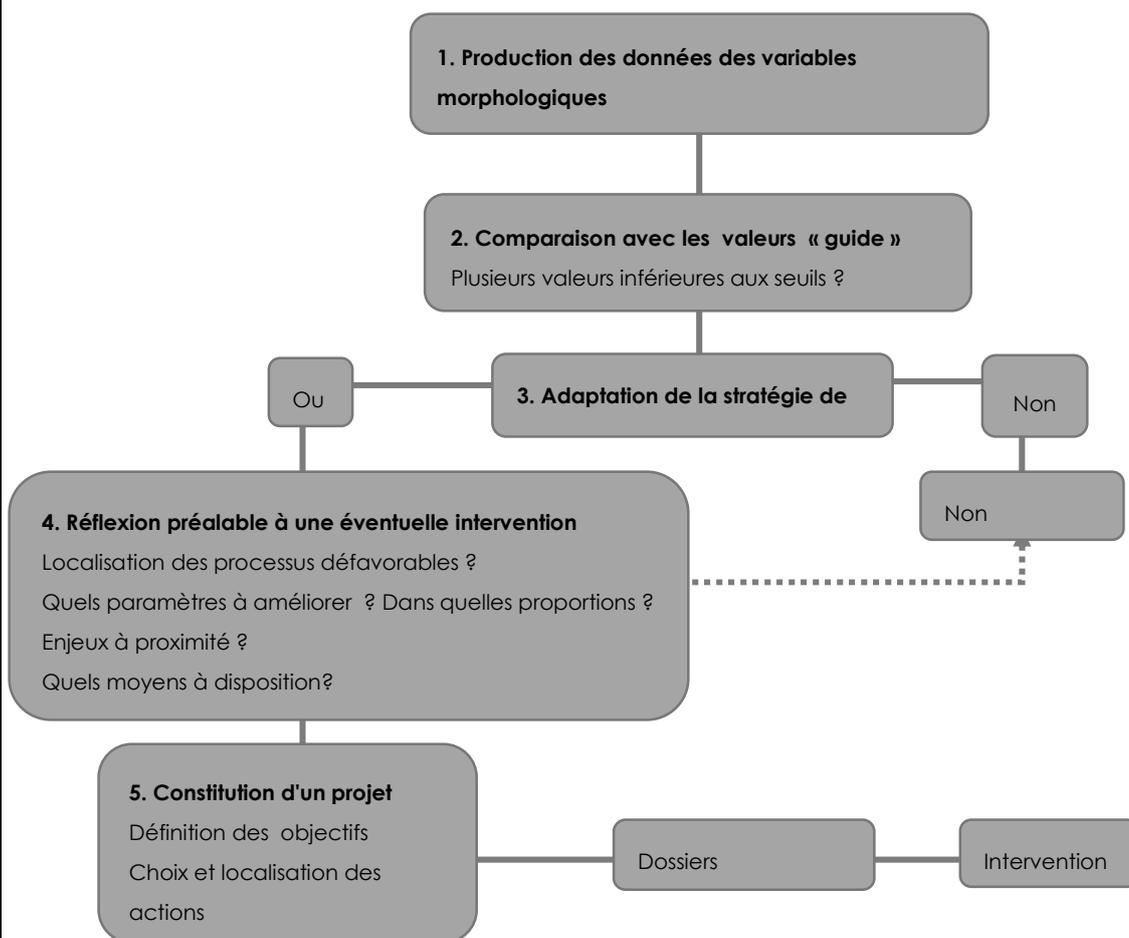
Des mesures sont à associer au suivi et à sa stratégie évolutive de gestion.

- La réalisation du suivi par la mise en place d'un budget dédié :
- Soit par externalisation ;
- Soit en régie après formation et acquisition du matériel nécessaire ;
- Construire une stratégie foncière afin de soutenir au mieux la possibilité du cours d'eau de divaguer (**Cf mission animation FA C N1 et Stratégie foncière FA B1 N21**)

L'ensemble de ces dispositions entraînera une évolution du travail du syndicat, qui devra analyser au préalable les éléments techniques (de suivi et si besoin de conception de projet) déclenchant ou non la nécessité d'une intervention. Le maintien d'un budget « travaux », reste alors, a priori nécessaire annuellement pour permettre l'intervention, sans pour autant être mis en œuvre cependant.

L'idée est de réaliser un suivi des tronçons grâce à l'application d'outils d'analyse et d'aide à la décision, aisés à mettre en œuvre pour le gestionnaire. Ce suivi permettra d'intervenir (ou non) de manière régulière, avec de petites opérations adaptées à l'évolution du cours d'eau.

Ci-dessous, un logigramme résume la démarche.



Les différentes méthodologies sont détaillées ci-dessous pour chaque phase du suivi et de la stratégie de gestion évolutive.

1. Production des données des variables morphologiques

Digitalisation des variables morphologiques

Les variables morphologiques sont produites grâce à la digitalisation des bandes actives des cours d'eau à partir des photographies aériennes éditées tous les 3 ans ou encore par le traitement des photographies prises par drones, si on souhaite un suivi plus fréquent et/ou se concentrer sur un site en particulier.

La bande active, l'axe principal de la bande active, l'axe principal de la vallée et éventuellement les formes intermédiaires seront à digitaliser.

Digitalisation de la bande active

Selon Malavoi et Bravard, la bande active (ou lit moyen) représente « la partie du lit en eau pour des débits compris entre l'étiage et la crue de pleins bords [...], constituée de bancs alluviaux peu ou pas végétalisés, remaniés et rajeunis par des évènements hydrologiques de fréquence moyenne à forte (entre la crue annuelle et la crue biennale environ) ».

Digitalisation des axes de la bande active et de la vallée

Concernant l'axe de la bande active, l'idée est de représenter le tracé global de la bande active préalablement établie, sans prendre en compte les tracés des différents chenaux actifs puisque leur mise en eau est fonction du débit du cours d'eau.

Concernant l'axe de la vallée, l'idée est de suivre l'axe global d'orientation de la vallée dans laquelle s'écoule le cours d'eau.

Digitalisation des formes intermédiaires

Cependant sur le bassin, le style vagabond du Roubion engendre des « formes intermédiaires » montrant une certaine tendance à la fermeture et à la fixation par la végétalisation suffisamment conséquente pour appeler à les exclure des bandes actives. Pour autant, ces entités présentent des traces d'écoulement récentes et s'inscrivent dans une logique hydraulique.

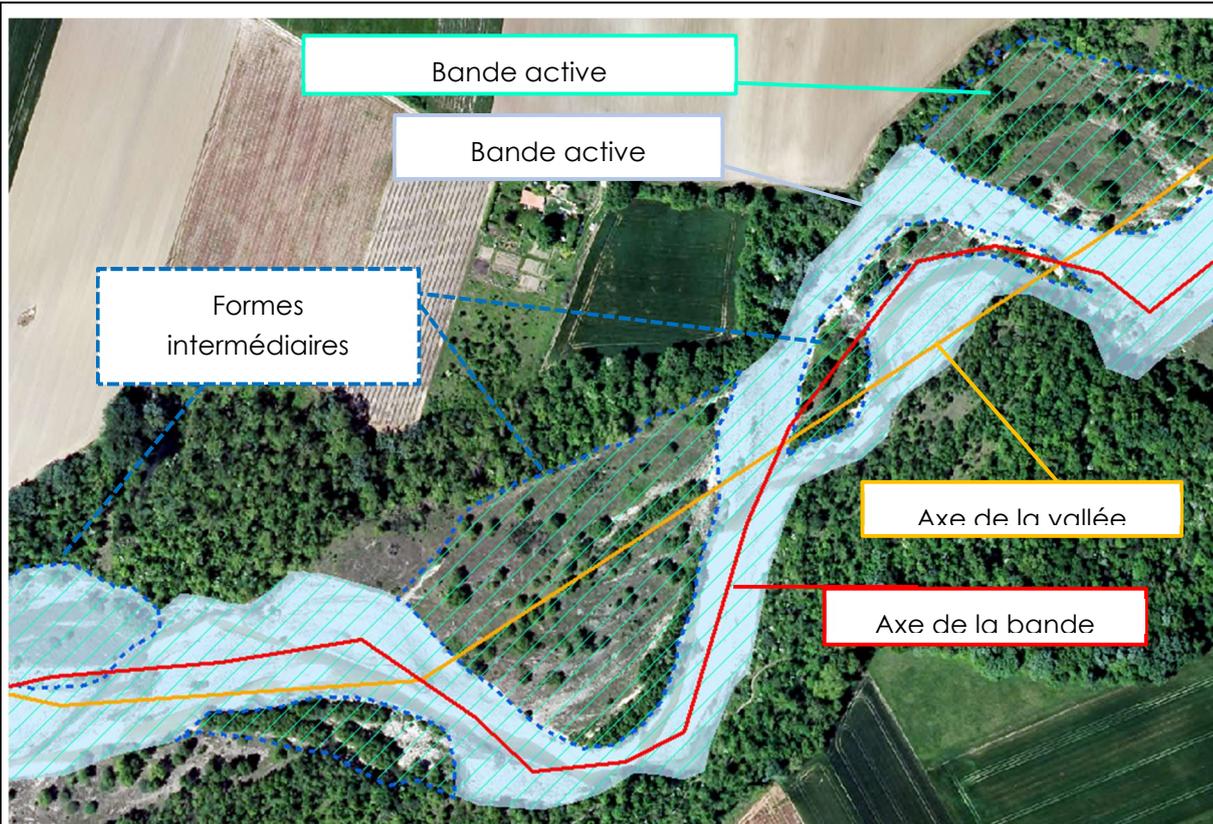
Ces formes intermédiaires peuvent être digitalisées (en bordure et au sein de la bande active) et classifiées en fonction du pourcentage de végétation arbustive et arborescente présent au sein de celles-ci selon les classes de végétalisation présentées ci-dessous.

<i>Classe</i>	<i>Pourcentage de végétalisation arbustive/arborescente</i>
<i>1</i>	<i>0 à 5 %</i>
<i>2</i>	<i>5 à 25%</i>
<i>3</i>	<i>25 à 50%</i>
<i>4</i>	<i>50 à 75%</i>
<i>5</i>	<i>75% à 100%</i>

Les classes 1 et 2 sont des formes intermédiaires que l'on peut qualifier de « peu ou pas végétalisées ». Elles peuvent donc intégrer la bande active au sens strict.

La bande active et les formes intermédiaires constituent ainsi la bande active « élargie » ou fluviale.

Ces données sont délicates à interpréter et représentent principalement un complément au suivi initial de la bande active et de la sinuosité. Leur analyse pourra apporter des informations notamment lors de la réflexion préalable à une éventuelle intervention (étape 4).



Calculs des variables par sous-tronçons

A partir des photographies aériennes de 1946 (référence, date correspondant à un état physique plus naturel, antérieur aux grands travaux), les tronçons ont été subdivisés en sous tronçons lorsque d'importantes variations morphologiques ont été observées.

A partir des tracés digitalisés, plusieurs variables morphologiques seront calculées par sous-tronçon.

La sinuosité de l'axe de la bande active (SI)

Elle équivaut au rapport de la longueur de l'axe de la bande active sur la longueur de l'axe général de la vallée.

$$SI = \frac{\text{Axe de la bande active (m)}}{\text{Axe de la vallée (m)}}$$

Cette valeur de coefficient de sinuosité permet de replacer le tronçon du cours d'eau selon des classes de sinuosité, allant de rectiligne à méandriforme. Le détail des bornes des classes et du type de sinuosité associé au cours d'eau est présenté ci-dessous.

SI	Libellé
<1,05	Cours d'eau quasiment rectiligne
<1,25	Cours d'eau sinueux
<1,5	Cours d'eau très sinueux
>1,5	Cours d'eau méandriforme

La largeur moyenne de la bande active (LBA)

La largeur moyenne de la bande active peut être obtenue par le rapport de la longueur de l'axe de la bande active par sa superficie.

$$LBA (m) = \frac{\text{Superficie de la bande active (m}^2\text{)}}{\text{Axe de la bande active (m)}}$$

L'ensemble des données présentées ci-dessous est issu du guide « Les rivières en tresses » publié par l'AERMC (2019) et de communications personnelles entre le bureau d'étude (Dynamique Hydro) et les auteurs.

Les outils présentés dans ce guide ont été développés pour les rivières en tresses, ne correspondant pas totalement au style fluvial du Roubion, néanmoins leurs analyses peuvent être porteuses d'informations, si replacées dans leur contexte.

Par ailleurs, cette variable est étroitement liée à l'évolution de la bande active, elle est donc particulièrement sensible au contexte hydrologique à la date de prise des photographies aériennes. Il est essentiel de le prendre en compte (période sans évènements morphogènes ou post-cruve décennale) dans l'analyse.

Largeur normalisée de la bande active (W^*)

Elle correspond à la largeur des cours d'eau normalisés par la taille du bassin versant amont du point de mesure (afin de retirer l'effet de taille dû à l'accroissement naturel de l'amont en aval de la largeur du cours d'eau).

$$W^* (m/km^{0,38}) = \frac{LBA (m)}{\text{Superficie du bassin versant amont (km}^2\text{)}^{0,38}}$$

Si $W^* \geq 10m/km^{0,38}$, le tressage du cours d'eau est considéré comme actif.

(Le coefficient de 0,38 est adapté au bassin du Roubion (communications personnelles). Celui du guide est de 0,4.)

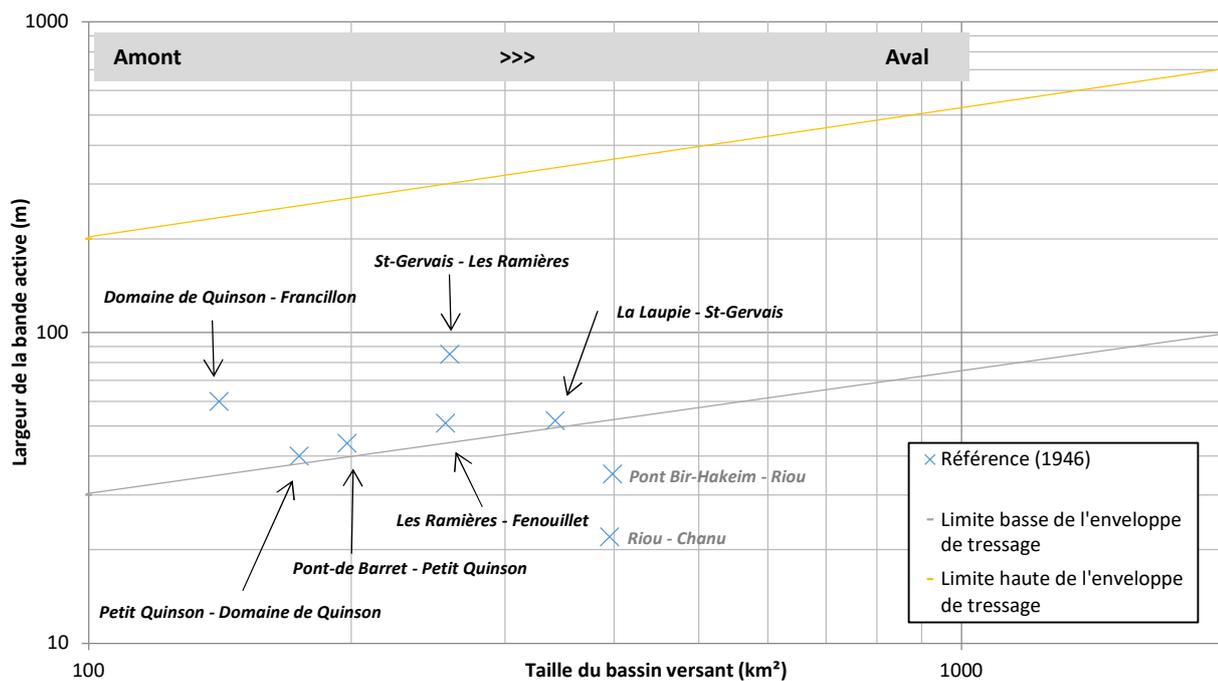
Evolution de la largeur de la bande active

L'évolution dans le temps de la largeur normalisée W^* permet de donner une tendance (diminution / augmentation de l'activité).

Par ailleurs, selon sa position par rapport à l'enveloppe de tressage définie par le guide, le cours d'eau peut être classé dans un style à chenaux multiples (tresse, vagabond) ou chenal unique (méandre, rectiligne).

A titre d'exemple, les données de 1946 des sous tronçons ont été replacées (largeur moyenne de bande active en fonction la taille de leur bassin versant amont). La distinction entre les différents styles est appréciable. On retrouve ainsi :

- Les sous tronçons proches du style en tresse sont situés dans la partie médiane de l'enveloppe de tressage ;
- Les sous tronçons méandriformes sont situés hors de l'enveloppe de tressage ;
- Les sous tronçons de type vagabond sont situés à proximité de limite basse de l'enveloppe de tressage mais toujours à l'intérieur.



Ces données seront mises en parallèle de relevés topographiques lorsqu'ils sont disponibles et qu'ils coïncident avec les dates de prise des photographies aériennes.

2. Comparaison avec les valeurs « guide »

Les données de 1946, présentées ci-dessus, correspondent à des valeurs indicatrices vers lesquelles tendre. Néanmoins, la situation de 1946 n'étant pas identique au contexte actuel, ni de manière certaine, totalement « naturelle », ces valeurs moyennes de référence sont minorées d'un certain pourcentage afin de prendre en compte ces différents aspects que sont :

- Le contexte hydrologique actuel induit un remaniement des formes moins fréquent et favorise le développement de la végétation sur les terrasses et les atterrissements ;
- Le changement de paysage (déprise agricole, travaux RTM) a favorisé la végétalisation des versants et a réduit les apports de matériaux au sein des cours d'eau ;
- Le contexte socioéconomique a également évolué, conduisant ponctuellement des enjeux à proximité des cours d'eau ;
- Les biais induits par la digitalisation des différents paramètres (qualité des photographies, période de prise de vue, calage, méthodologie de digitalisation, etc.).
-

Le tableau ci-dessous présente les valeurs de référence (1946), de 2016 et les valeurs « guide » calculées.

Tronçon - Rou 3	Référence (1946)		2016		Valeurs « guide »	
	SI	LBA	SI	LBA	SI	LBA
Pont Bir Hakeim - Riou	1,24 (sinueux)	34m	1,15 (sinueux)	29m	1,12 (sinueux)	27m
Riou - Chanu	1,39 (très sinueux)	22m	1,07 (sinueux)	27m	1,25 (très sinueux)	18m

Tronçon - Rou 5	Référence (1946)		2016		Valeurs « guide »	
	SI	LBA	SI	LBA	SI	LBA
La Laupie - St Gervais	1,30 (très sinueux)	52m	1,06 (sinueux)	63m	1,17 (sinueux)	42m
St Gervais - les Ramières	1,05 (sinueux)	85m	1,02 (rectiligne)	76m	1,00 (rectiligne)	68m
les Ramières - Fenouillet	1,19 (sinueux)	51m	1,15 (sinueux)	60m	1,07 (sinueux)	41m

Tronçon - Rou 7/8	Référence (1946)		2016		Valeurs « guides »	
	SI	LBA	SI	LBA	SI	LBA
Pont de Barret - Fuma	1,06 (sinueux)	43m	1,04 (rectiligne)	21m	1,00 (rectiligne)	34m
Petit Quinson – Domaine Quinson	1,19 (sinueux)	40m	1,13 (sinueux)	28m	1,05 (sinueux)	32m
Domaine Quinson - Francillon	1,12 (sinueux)	60m	1,07 (sinueux)	40m	1,00 (rectiligne)	48m

3. Adaptation de la stratégie de gestion

En fonction des résultats, certaines stratégies de gestion peuvent être envisagées. Elles sont principalement liées à l'évolution de la largeur moyenne et la sinuosité de la bande active. Les autres variables morphologiques calculées sont complémentaires et permettront d'ajuster la stratégie de gestion au besoin mais aussi les types et la localisation des travaux envisagés.

Largeur moyenne de la bande active	Sinuosité de la bande active	Stratégie de gestion
Supérieure ou égale à la valeur « guide »	Supérieure ou égale à la valeur « guide »	Non intervention
Supérieure ou égale à la valeur « guide »	Inférieure à la valeur « guide »	Non intervention
Inférieure à la valeur « guide »	Supérieure ou égale à la valeur « guide »	Non intervention
Inférieure à la valeur « guide »	Inférieure à la valeur « guide »	Intervention
Très inférieure à la valeur « guide »	Supérieure ou égale à la valeur « guide »	Intervention
Très inférieure à la valeur « guide »	Inférieure à la valeur « guide »	Intervention

4. Réflexion préalable à une éventuelle intervention

En fonction de la stratégie adoptée, des opérations pourront être envisagées. Elles devront être précédées d'une analyse plus approfondie du secteur et répondre à certaines questions telles que :

- Où se localisent les processus défavorables ? Est-ce qu'ils sont localisés ou étendus sur l'ensemble du tronçon ?
- Quels sont les variables morphologiques à améliorer ? Dans quelles proportions ?
- Existe-il des enjeux forts (habitations ou infrastructures de type pont) à proximité ? (cf. Atlas des enjeux socio-économiques)
- Quels moyens (financiers et techniques) avons-nous à disposition ?

Cette réflexion permet de cibler les objectifs de l'intervention, de prioriser les actions et de localiser les travaux.

Elle peut également aboutir à une « non-intervention ».

5. Constitution d'un projet

Le but est de définir les objectifs et par la suite les différents types d'opérations qui peuvent être envisagés afin de les atteindre.

Amélioration de la sinuosité

Dévégétalisation (avec dessouchage) dans l'extrados d'une sinuosité ou d'une marge sur 5-10 m de large

Création d'épis sur la rive opposée à celle que l'on souhaite « travailler » (avec les troncs dessouchés)

Terrassement local (ponctuel ou en alternance): déblai dans l'extrados d'une sinuosité ou des marges alluviales avec dépôt des matériaux en rives opposées en bancs ou en andins fusibles afin d'orienter les écoulements et de permettre la remobilisation des matériaux déposés et « à travailler », en aménageant un profil en travers naturel

Augmentation de la largeur de la bande active

Dévégétalisation (avec dessouchage) des marges sur 5-10 m de large

Scarification des secteurs dévégétalisés

Terrassement local : écrêtement des marges alluviales, des atterrissements et dépôt des matériaux dans le lit mineur de manière à permettre la remobilisation des sédiments tout en aménageant un profil en travers naturel (diversifié)

Ouverture de chenaux de redynamisation : déblai d'un chenal dans les marges, les atterrissements. Les matériaux extraits sont déposés dans le lit mineur

Des visites terrain sont nécessaires aux différentes étapes (2, 4, 5) afin de confirmer, infirmer, compléter les données, les analyses et les réflexions.

Implications réglementaire(s) / Etude(s) complémentaire(s)

Afin de compléter les résultats de l'analyse technique, des relevés topographiques notamment du profil en long peuvent être nécessaires.

Selon l'ampleur des travaux envisagés (étape 5), au-delà de la maîtrise foncière, le projet peut nécessiter un certain nombre d'études et de dossiers réglementaires.

- S'il reste dans le cadre d'un plan de gestion établi au préalable en concertation avec les services de la DDT, le projet pourrait être complété par des relevés topographiques, expertise géomorphologique, des sondages, des inventaires faune/flore, etc.
- S'il sort du cadre du plan de gestion, le projet pourrait être apparenté à une opération de restauration morphologique. Dans ce cas, des études et dossiers réglementaires pourraient être nécessaires.

L'ensemble des travaux réalisés ainsi que leurs données techniques devront être retranscrits sous SIG (et sous forme de notes/rapports) afin d'avoir un suivi des évolutions des travaux et ainsi établir leur efficacité. Suite à une analyse technique, ces retours d'expériences permettront d'adapter au besoin les interventions suivantes.

OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTE

- Favoriser la remobilisation des matériaux vers les secteurs en déficit
- Maintenir un style fluvial à chenaux multiples
- Diversifier et rajeunir les milieux alluviaux
- Optimiser le fonctionnement des champs d'expansion des crues
- Favoriser les écoulements au droit des secteurs à enjeux

DETAIL DES INTERVENTIONS

Mise œuvre des travaux de gestion sédimentaire sur la période 2018-2024

- Réalisation des travaux mécanisés de broyage/scarification de l'année de transition (2018 et 2019)
- Aucuns travaux de gestion sédimentaire en 2020 et 2021 (Q20 fin 2019 = rajeunissement)
- Mise en œuvre du suivi morphologique adaptée et intervention si nécessaire en 2022 et post Contrat Rivière
- Nouvelle ortho IGN de 2020 disponible fin d'année 2021 (nouveau calcul des indices et digitalisation des paramètres)
- **Mise en œuvre des travaux de gestion et d'entretien sur la période 2022-2024 avec le nouveau plan de gestion sédimentaire.**

LOCALISATION

- Jabron (FRDR429a et b) : Stratégie « Laisser faire »

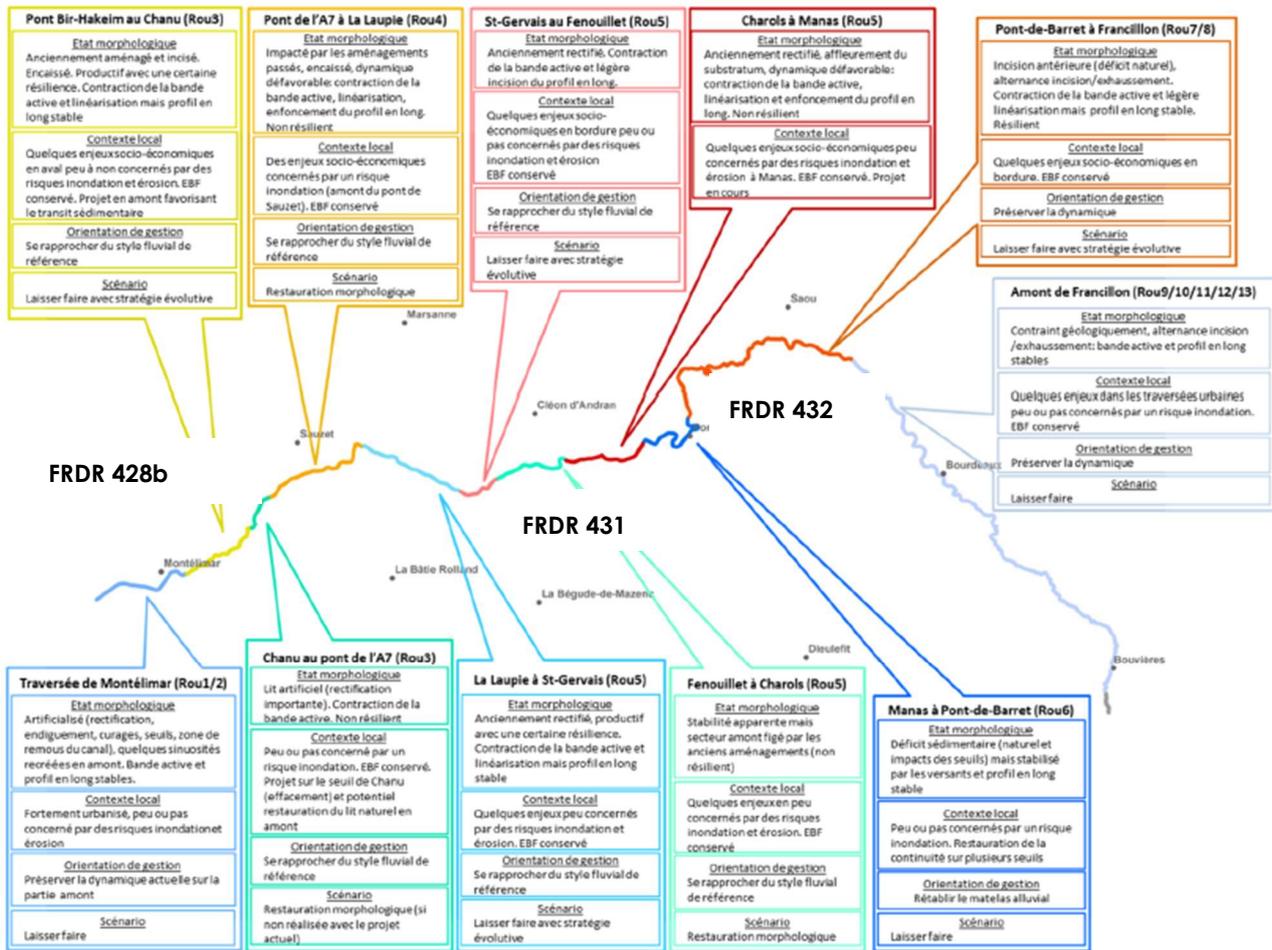


Figure 1 – Récapitulatif des diagnostics (2012 et 2019) et des orientations de gestion sur le Roubion.

L'élaboration du plan de gestion sédimentaire en 2020, pour le Roubion et le Jabron, définit les orientations suivantes :

- laisser faire la dynamique actuelle dans les secteurs où elle fonctionne globalement bien, dans les secteurs dégradés et résilients ou dans les secteurs sans aucun espace disponible : ponctuellement des opérations d'amélioration de la qualité des habitats sont possibles :
 - Le Jabron en totalité et le Roubion sur 3 secteurs : l'aval dans la traversée de Montélimar (FRDR428a), de Manas à Pont de Barret (FRDR432) et l'amont depuis Francillon (FRDR432) ;
- laisser faire mais surveiller et agir si nécessaire dans les secteurs où la dynamique est avérée mais qu'elle peut nécessiter ponctuellement une intervention pour favoriser la reprise latérale des matériaux et éviter ainsi l'évolution du style fluvial vers un chenal unique banalisé et incisé ;
 - Le Roubion en amont de Montélimar (FRDR428b), entre La Laupie et le Fenouillet (FRDR431) et entre Pont-de-Barret et Francillon-sur-Roubion (FRDR432) ;
- réaliser des travaux de restauration importants de la morphologie (sinuosité, recharge sédimentaire, élargissement des lits) dans les secteurs trop dégradés et non résilients :
 - Le Roubion en amont du seuil Chanu (FRDR428b), entre La Laupie et St-Marcel-les-Sauzet (FRDR428b), entre Charols et Manas (FRDR431) et en aval de Charols (FRDR431) ;
- agir au cas par cas pour protéger les enjeux forts (ponctuels la plupart du temps) vis-à-vis de l'érosion ou de débordements, après avoir vérifié la possibilité de non intervention.

Le PDM 2022-2027 prévoit une mesure sur les 4 masses d'eau du Roubion. Pour la période 2022-2024, la priorité est donnée aux travaux de restauration de grande ampleur déjà prévu entre Charols et Manas ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie de surveillance avec interventions ciblées pour favoriser la reprise des matériaux.

MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER								
Contenu de l'opération :							Coût en € TTC	
Travaux mécanisés de broyage et de scarification							202 000 €	
Maitrise d'œuvre							interne	
TOTAL TTC							202 000 €	
PLAN DE FINANCEMENT								
Base de financement de l'opération						TTC		
Opération	phasage	Montant en € TTC	Part AERMC		CD26		Part MO	
			En %	€	En %	€	En %	€
	2022	50 000 €	50%	25 000 €	25%	12 500 €	25%	12 500 €
	2023	50 000 €	50%	25 000 €	25%	12 500 €	25%	12 500 €
	2024	50 000 €	50%	25 000 €	25%	12 500 €	25%	12 500 €
TOTAL TTC		150 000 €	50%	75 000 €	25%	37 500€	25%	37 500€
LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION								
TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS								
<p>FA B1 N°10 Elaboration du plan pluriannuel de gestion des atterrissements (PPGA) des bandes actives du bassin Roubion, Jabron, Riaille -</p> <p>FA B1 N°9 Suivi géomorphologique du Roubion et du Jabron suite aux opérations de rétablissement de la continuité écologique et de restauration des formes fluviales</p>								
INDICATEURS								
Indicateur de réalisation :								
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur financier : consommation des crédits - Bilan annuel des travaux : surface traitée 								
Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu :								
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi annuel post crue des travaux, analyse diachronique de la bande active, suivi évolution du profil en long, Etude Bilan des travaux en fin de programme (2024) 								
COMMENTAIRES								

Volet	RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE		Code fiche Action	
Thématique	Habitats aquatiques		B1	n°12
Bilan mi-parcours	Modification technique		Etat d'avancement	Action non engagée
ME	FRDR432 Le Roubion de sa source à La Rimandoule		Objectif bon état écologique	2021
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion-Jabron		Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Roubion		Lancement	2023
Programme de mesures /code PAOT	PDM 2022-2027 : Pression morphologie identifiée sur cette masse d'eau (mesures identifiées à ce jour MIA0101- Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques + MIA0204- Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau, l'action correspond plus à une mesure MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau)			
Commune(s)/ EPCI	Bourdeaux, Poët-Célard CCDB			
Intitulé du projet	Réalisation d'aménagements de diversification des habitats et du lit sur le Roubion amont (200 m)			
Type d'action	ETUDES, MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX			
Maître d'ouvrage	SMBRJ (Précédent MO : Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Drôme)			

CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE

Dans le cadre de l'étude écomorphologique, un diagnostic de la qualité physique et habitacionnelle a été réalisé sur le Roubion, le Jabron et la Riaille. Celui-ci a révélé une qualité moyenne sur le haut Roubion sur les tronçons ROU9, 10 et 11 (Cf. p68-69 de l'AVP), conséquence des phénomènes d'incisions observés sur ce cours d'eau. Si sur d'autres secteurs plus à l'aval du Roubion, des opérations de restauration hydromorphologique ambitieuses sont possibles, les tronçons amont ne disposent que de très peu de stocks de matériaux mobilisables qui pourraient permettre d'améliorer la qualité physique du cours d'eau (Cf. AVP p. 61 - Diagnostic hydromorphologique). Ainsi, il avait été préconisé dans la fiche action n°9 de l'étude écomorphologique à la fois la réalisation d'aménagements de diversification des écoulements favorisant la création de séquences mouille/radier pour améliorer la qualité des habitats ainsi que des opérations de scarification pour remobiliser les matériaux sur les quelques atterrissements et terrasses alluviales encore présentes en aval du ravin de Celas et en amont de Bourdeaux. Ces opérations sont ont été réalisées dans le cadre du PPE 2013-2017 du SMBRJ.

En 2015, dans le cadre de la première année de réalisation du nouveau PDPG de la FDPPMA de la Drôme, les inventaires et le diagnostic piscicole réalisé sur ces tronçons ont abouti à des conclusions similaires : des milieux pauvres en habitats, peu attractifs et limitants qu'il convient de restaurer afin de maintenir des populations fonctionnelles de truite fario de souche méditerranéenne (espèce cible). La FDPPMA de la Drôme a donc décidé d'engager rapidement, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du PDPG26, des travaux de restauration des habitats par la réalisation d'aménagements « rustiques » (type R1) sur 2 sites pilotes très dégradés du Haut Roubion. Cette action sera menée avec le concours de l'AAPPMA locale, la truite de Bourdeaux, qui a mis en place une gestion patrimoniale totale depuis une dizaine d'années. Un premier site pilote de 200m linéaire, très dégradé (section encaissée, écoulements uniformes banalisés – lame d'eau 5 à 10cm à l'étiage), a été pré-identifié en aval immédiat de Bourdeaux. L'autre site à traiter sur la section est en cours de détermination. Ces sites doivent encore être validés en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (FDPPMA26/AAPMA/AFB-ONEMA/SMBRJ). Par ailleurs, ce projet est en pleine cohérence avec les actions prévues en matière de continuité écologique puisque les ouvrages bloquants sont prévus d'être aménagés sur cette zone

pendant la durée du contrat (continuité rétablie entre le « verrou naturel » de Francillon et le « verrou de Crupies » infranchissable, soit 12km).

BILAN MI-PARCOURS

Deux sites pilotes avaient été envisagés initialement. Les propriétaires n'étant pas favorable, les aménagements de diversification des habitats auraient eu lieu sur un seul site pilote trouvé conjointement entre la FD de Pêche 26 et le SMBRJ. Le montant prévisionnel de l'action a été modifié en conséquence. Néanmoins l'action ne pourra pas voir le jour en Maîtrise d'Ouvrage FFPMA 26 dans le temps imparti de la première tranche du Contrat de Rivière faute d'avoir pu finaliser l'AVP et obtenir l'autorisation de travaux dans les temps.

Le SMBRJ souhaite reprendre le travail déjà réalisé et le décliner sur site lors de la deuxième phase du Contrat.

OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTE

- **Améliorer la qualité des habitats aquatiques**
- **Diversifier les écoulements**
- **Permettre le maintien de populations piscicoles fonctionnelles (espèce cible TRF)**
- **Améliorer la capacité d'autoépuration du cours d'eau**

RESUME DE L'OPERATION

Réalisation d'aménagements de diversification des habitats et du lit sur le Roubion amont

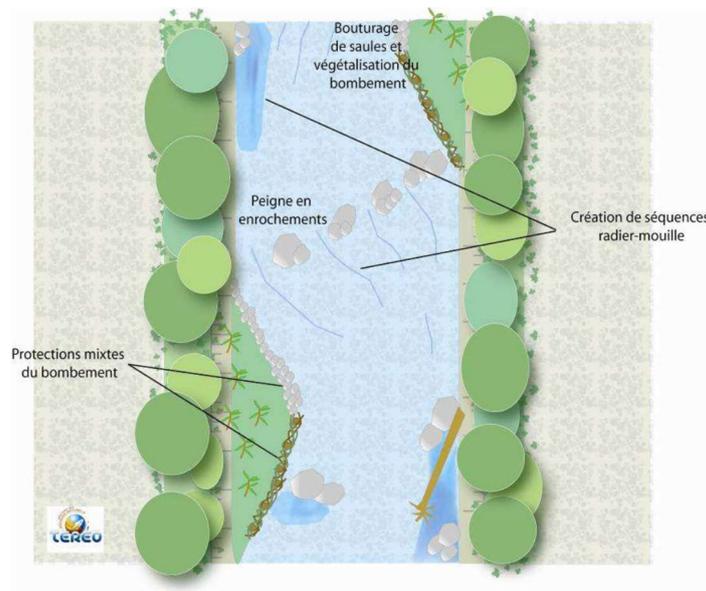
→ **Pêche de sauvetage préalable de la section à aménager**

→ **Réalisation d'aménagements de diversification des écoulements de type R1 sans modification du profil en travers :**

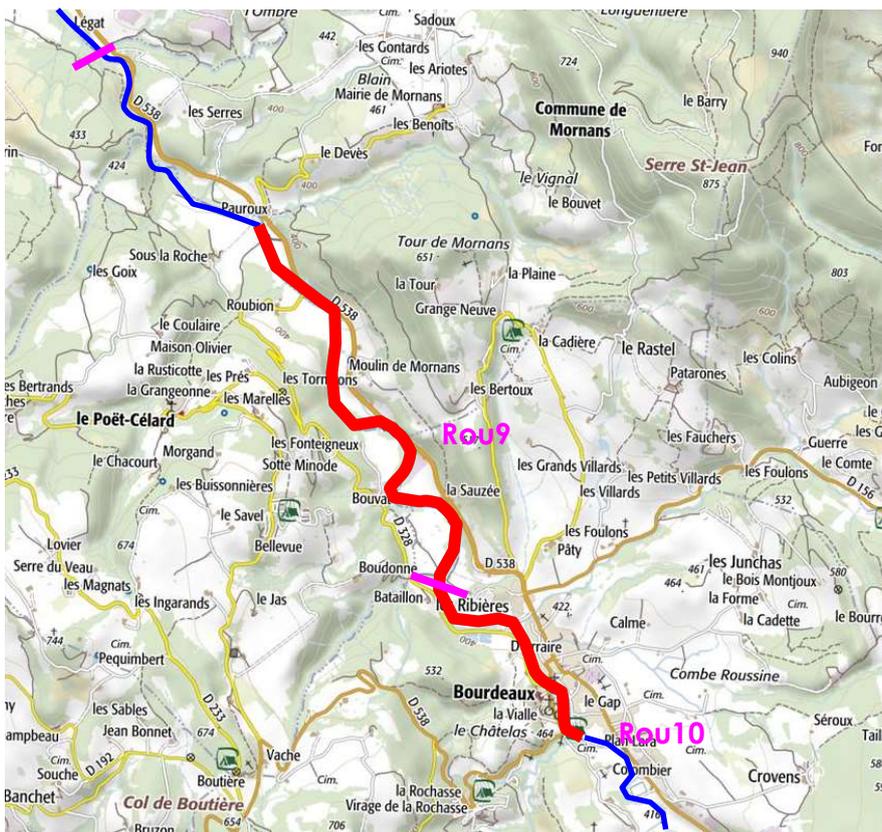
- Mise en place de déflecteurs en bois pour favoriser des dépôts localisés et la concentration des écoulements à l'étiage
- Pose de Blocs (peigne en enrochement) pour diversifier les écoulements et piéger les matériaux en transit (création de succession de facies mouille/radier)
- Pose de souches en berge pour créer des caches piscicoles.
- Réalisation de fascines localisées pour conforter les banquettes existantes qui concentrent les écoulements à l'étiage
- Bouturage de saule en pied de berge et des banquettes pour fixer ces bancs et rendre attractif l'interface milieu aquatique-berges (aulnaies pour l'essentiel)

Schéma de principe des aménagements

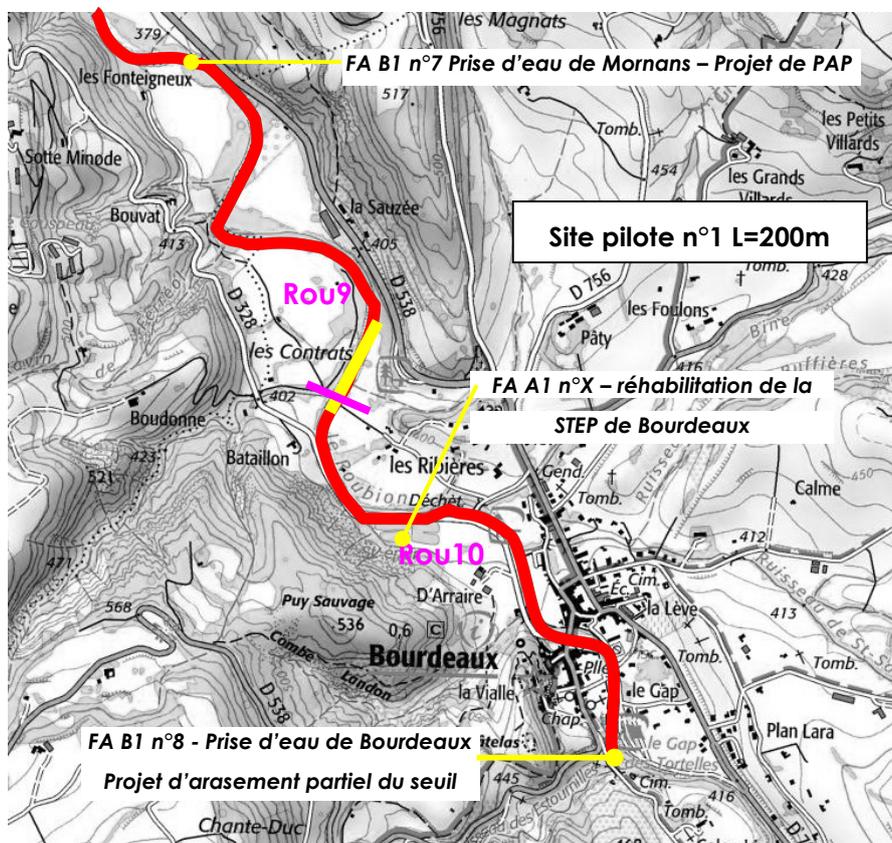
(Extrait fiche action n°9 - étude écomorphologique du SMBRJ - Dynamique Hydro/TERO/ONF, 2012)



LOCALISATION



Section prioritaire tronçons ROU9 et 10 pour la réalisation d'aménagements de diversification des habitats
 (Etude écomorphologique - fiche action n°9)



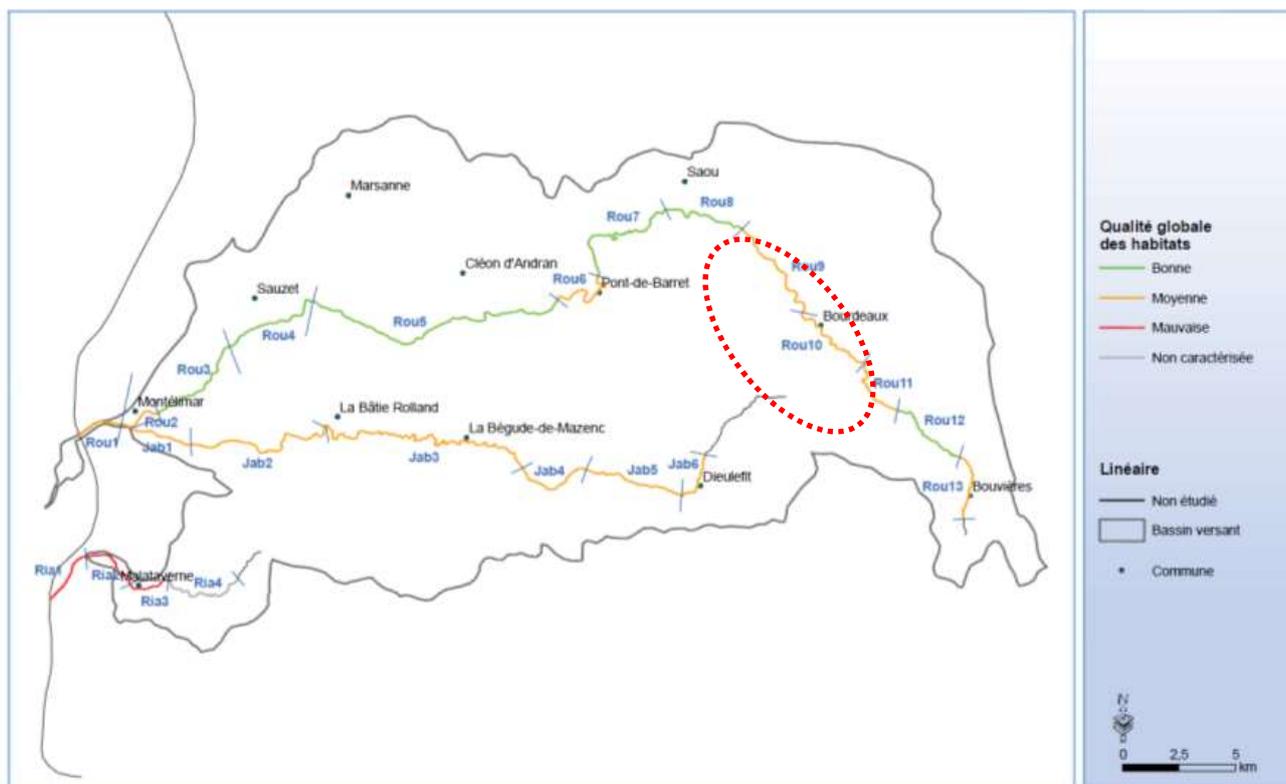
Site pilote identifié pour la réalisation d'aménagements de diversification des habitats

MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER										
Contenu de l'opération :									Coût en € HT	
PRO, dossier réglementaire (déclaration loi sur l'eau), MOe									<i>En interne</i>	
Travaux, imprévus									13 500 €	
TOTAL HT									13 500 €	
PLAN DE FINANCEMENT										
Base financement de l'opération									TTC	
Opération	phasage	Montant en € HT	Part AERMC		Conseil Départemental		Autre financeur		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
	2023	13 500	50	6 750	25	3 375			25	3 375
TOTAL HT		13 500	50	6 750	25	3 375			25	3 375
LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION										
<ul style="list-style-type: none"> - Réservoir biologique : RBioD00466 - Le Roubion de la Rimandoule à sa source : Classement liste L1 - Arrêté frayère : liste 1 poisson et liste écrevisses à pattes blanches - PLAGEPOMI 2016-2021 : ZAP Anguille 										
TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS										
<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de la continuité écologique sur le Roubion amont : FA B1 N°7 et N°8 → Assainissement : Réhabilitation de la STEP de Bourdeaux FA A1 N°10 										
INDICATEURS										
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : 200m de cours d'eau restauré • Indicateur de réalisation : Linéaire de cours d'eau restauré Consommation des crédits 										
COMMENTAIRES										

Extrait de l'étude Ecomorphologique des bassins versants du Roubion du Jabron et de la Riaille

(SMBRJ - Dynamique Hydro/TEREO/ONF, 2012)

1. Cartographie générale de la qualité des habitats aquatiques du Roubion, du jabron et de la Riaille (TEREO)



2. Diagnostic de la qualité des habitats (protocole CSP/DR5-TELEOS simplifié)

TRONÇON ROU9 (CONFLUENCE AVEC LE RAVIN DE CELAS – CONFLUENCE AVEC LE RAVIN DE CHEYSSAS) :

Tronçon	Fonctionnalité lmin/lmoy	Hétérogénéité écoulement	Attractivité	Continuité biologique	Connectivité latérale	Etat global
Rou9	Bonne	Bonne	Limitée	Très limitée	Limitée	Limité

Ce tronçon est plus franchement en eau, et ne semble plus concerné par les assècs en période d'étiage.

- Hétérogénéité : Les écoulements sont constitués d'une alternance de plats et de radiers, la proportion de ce dernier faciès augmentant par rapport à l'aval. L'enfoncement du lit et la largeur réduite du lit mineur limitent la diversité des faciès. La granulométrie est dominée par des petits blocs.
- Attractivité : Le colmatage par les fines est non négligeable, pénalisant les habitats interstitiels. Le gabarit du cours d'eau limite la taille des caches à poissons, sauf localement, notamment en amont d'un barrage de castors localisé à proximité du pont du Poët-Célar, ainsi qu'à l'amont du seuil de la prise d'eau du moulin de Mornans.
- Connectivité longitudinale : le barrage de castors que l'on vient d'évoquer constitue un obstacle temporaire (de l'ordre de quelques mois à quelques années) à la remontée des poissons. La prise d'eau du moulin de Mornans est infranchissable. En revanche le seuil de

confortement juste en aval est lui franchissable. Les cascades naturelles au niveau du « verrou » de l'Eyzarette sont franchissables à la remontée par le poisson composant le peuplement typique du secteur, au moins en période de hautes eaux.

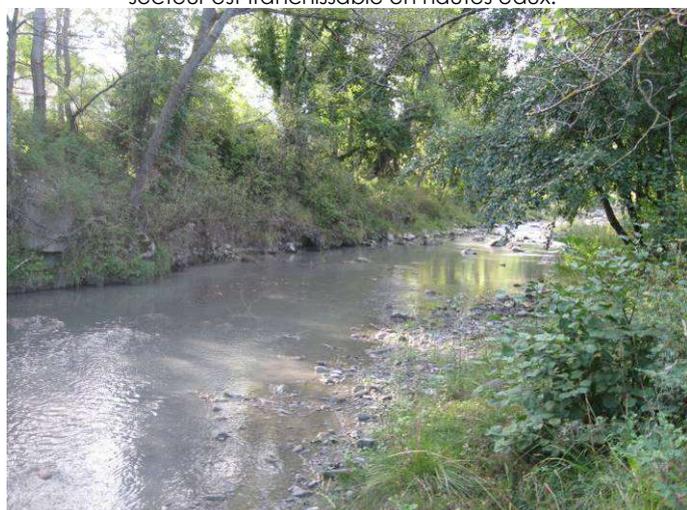
- Connectivité latérale: le lit mineur est déconnecté du lit moyen par un enfoncement généralisé. Sa largeur ne permet plus une réelle divagation au cours d'eau. En comparaison avec les tronçons plus à l'aval, les bancs émergés ne sont plus présents qu'en bordure des berges. Le cours d'eau n'est pas en contact avec la bande boisée couvrant les berges, sauf au niveau de quelques zones d'érosion.



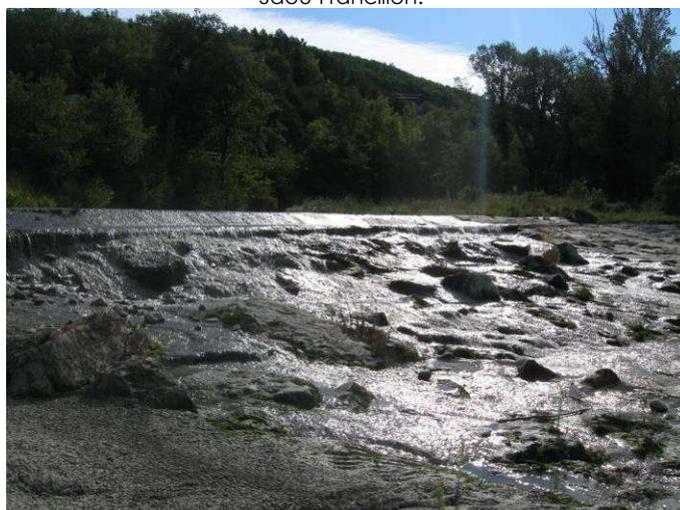
Verrou rocheux à l'amont de la confluence avec l'Eyzarette. Ce secteur est franchissable en hautes eaux.



Le lit du Roubion est d'avantage encaissé que dans la plaine de Saou-Francillon.



L'enfoncement du lit limite sa fonctionnalité.



Seuil du moulin de Mornans, infranchissable à la remontée.

TRONÇON ROU10 (CONFLUENCE AVEC LE RAVIN DE CHEYSSAS – CONFLUENCE AVEC LE SOUBRION)

Tronçon	Fonctionnalité lmin/lmoy	Hétérogénéité écoulement	Attractivité	Continuité biologique	Connectivité latérale	Etat global
Rou10	Limitée	Bonne	Limitée	Limitée	Bonne	Limité

Ce tronçon est marqué par les aménagements dans la traversée de Bourdeaux et de ses alentours (protections de berges et aménagements paysagers).

- Hétérogénéité : Les écoulements sont peu diversifiés. Hormis une alternance de plats et de radiers, on n'observe pas de singularité, même à une échelle très localisée. Le secteur de la traversée de Bourdeaux est plutôt homogène, avec une lame d'eau faible et un caractère très rectiligne.
- Attractivité : Le gabarit réduit limite la taille des structures de caches. Les fosses sont peu nombreuses, et l'homogénéité du lit fait que l'on n'observe plus de mouille.
- Connectivité longitudinale : Deux obstacles ont été identifiés sur ce tronçon (un seuil et un gué) : à l'aval de la Bine et à l'aval du Soubrion. Ils ne constituent toutefois pas des obstacles à la continuité biologique. Comme la Bine, le Soubrion semble avoir des écoulements pérennes. Ces deux cours d'eau ont des confluences connectives avec le Roubion. Les affluents en rive gauche (ruisseau des Estournilles et de Chaudin) sont d'un gabarit plus petit et souffrent d'assecs en été, ce qui limite leur intérêt comme milieu aquatique annexe au Roubion.
- Connectivité latérale : l'enfoncement du lit mineur est plus marqué qu'à l'aval, interdisant tout contact avec les boisements du haut des berges. Les berges, généralement aménagées et plus ou moins artificialisées, sont verticales. Aucune annexe hydraulique fonctionnelle n'a été repérée.



Le lit du Roubion à l'aval de Bourdeaux est encaissé et peu fonctionnel.



Berges aménagées dans Bourdeaux. Les écoulements sont peu diversifiés.



Aspect représentatif du Roubion à l'amont de Bourdeaux – lit encaissé et peu fonctionnel.



Diversification localisée des écoulements au niveau de la confluence avec le Soubrion.

Volet	RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE	Code fiche Action	
Thématique	FORMES FLUVIALES	B1	n°14
Bilan mi-parcours		Etat d'avancement	DEMARREE T2
ME	FRDR 431 le Roubion de la confluence de l'Ancelle	Objectif bon état écologique	2027
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion-Jabron	Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Roubion	Lancement	2024
Programme de mesures /code PAOT	<u>MIA203</u> : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes <u>MIA204</u> : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau <u>PAOT26</u> : ID_05_4988		
Commune(s)/ EPCI	Charols, Manas, Pont de Barret Montélimar Agglomération, CCDB		
Intitulé du projet	Travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas (2 000 ml)		
Type d'action	ETUDE PROJET, PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET TRAVAUX		
Maître d'ouvrage	SMBRJ		

CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE

Après la grande crue de 1960, le lit du Roubion sur le tronçon Manas-Charols a été rectifié. Plusieurs grandes boucles ont été artificiellement recoupées (700 m de linéaire supprimé) provoquant ainsi une augmentation de la pente et une incision importante du chenal (1,6 m en moyenne). Aujourd'hui les berges sont abruptes et le substrat marneux affleure en de nombreux sites. La rivière est maintenant rectiligne, les anciennes bandes actives court-circuitées sont totalement fixées et végétalisées. En amont, le seuil de la filature de Manas a entretenu les processus d'incision en perturbant durablement le transit sédimentaire. Par ailleurs, cet ouvrage va être dérasé (cf. FA B1 N°5).

Dans le cadre de l'étude écomorphologique de 2012, le bureau d'études avait proposé la restauration complète par génie dynamique (type R3) du Roubion entre Manas et Charols afin de restaurer la sinuosité en aval de Manas, de favoriser la reprise d'anciennes terrasses court-circuitées et le ré-engraissement de ce secteur très incisé (fiche action n°5 – en priorité 1) et d'améliorer la qualité physique et habitationale du cours d'eau. La réalisation de cette opération permettra également de favoriser le ralentissement dynamique des écoulements par augmentation du champ d'expansion des crues et aura des impacts positifs sur les zones humides, la biodiversité et sur la ressource eau. Toutefois, une définition plus précise, accompagnée d'une étude hydraulique, des aménagements proposés à l'époque, doit être réalisée. Il est impératif de ne pas aggraver le risque inondation pour les bas quartiers du village de Manas mais également sa STEP située dans l'espace de bon fonctionnement.

Une fois validé le choix d'un scénario d'avant-projet (Phase 1 - Cf. FA B1 N°13) par l'ensemble des acteurs, le SMBRJ engagera la seconde phase d'élaboration du projet d'aménagement et de l'ensemble des dossiers réglementaires et d'obtention d'une DIG puis enfin, procédera aux travaux.

BILAN MI-PAROURS

Sur la base de l'avant-projet validé début d'année 2021, le syndicat a recruté un prestataire pour réaliser l'inventaire écologique 4 saisons. L'étude a démarré en avril 2021 et se terminera en mai 2022.

OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTE

- Restaurer les formes fluviales
- Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long
- Permettre un ralentissement dynamique des crues sans augmenter le risque des enjeux présents
- Améliorer la diversité des milieux aquatiques et riverains du cours d'eau
- Améliorer la qualité des annexes humides

RESUME DE L'OPERATION

Travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas

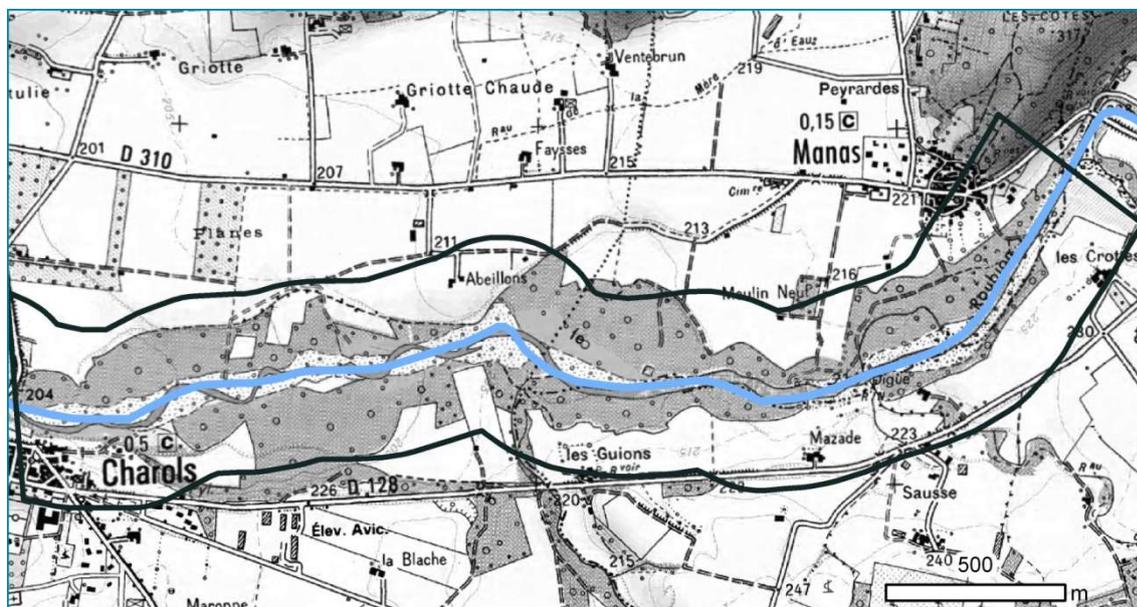
Phase 2 : PROJET ET PROCEDURES REGLEMENTAIRES

- 2019-2021 : AVP,
- 2022- 2023 : dossiers réglementaires (autorisation loi sur l'eau, défrichage,...), enquête publique, DIG,

Phase 3 : TRAVAUX

- 2023-2024 : Travaux (au plus tôt), possible décalage

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :	Coût en € HT
Phase 2 : PRO, Dossier réglementaires (autorisation loi sur l'eau, défrichage,...)	90 000
Phase 3 : Travaux	850 000
TOTAL HT	940 000 €

TOTAL TTC									1 128 000 €	
PLAN DE FINANCEMENT										
Base financement de l'opération									HT	
Opération	phasage	Montant en € HT	Part AERMC		Conseil Départemental		Autre financeur		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
Phase 2	2022	90 000	70%*	63 000	10	9 000			20%	18 000
	2023									
Phase 3	2024	850 000	70%*	595 000	10	85 000			20%	170 000
TOTAL HT		940 000	70%*	658 000	10	94 000			20%	188 000
LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION										
<ul style="list-style-type: none"> - Réservoir biologique : RBioD00466 - Le Roubion aval : Classement liste L2 - NATURA 2000 : Vallée du Roubion - PLAGEPOMI 2016-2021 : ZAP Anguille 										
TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS										
<p>FA B1 N°5 Dérasement de la prise d'eau de Manas FA B1 n°13 Réalisation des études préalables aux travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas FA B1 n°11 Plan pluriannuel de gestion des atterrissements (PPGA) des bandes actives du Roubion, Jabron et Riaille - 2018-2024</p>										
INDICATEURS										
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Lancement des travaux avant la fin du contrat de rivière</u> • Indicateur de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Consommation des crédits - Rendu des études • Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi géomorphologique - 										
COMMENTAIRES										
*Majoration de taux dans le cadre du Contrat (+20%)										
PHOTOS										

Volet	RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE		Code fiche Action	
Thématique	HABITATS AQUATIQUES		B1	n°15
Bilan mi-parcours			Etat d'avancement	Action en Tranche 2
ME	FRDR429b Le Jabron de sa source à Souspierre		Objectif bon état écologique	2021
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion-Jabron		Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Le Jabron		Lancement	2024
Programme de mesures /code PAOT	<i>PDM2022-2027 : pas de pression morphologie sur la masse d'eau</i>			
Commune(s)/ EPCI	Poët Laval, Dieulefit CCDB			
Intitulé du projet	Réalisation d'aménagements de diversification des habitats sur le Jabron amont (200 ml)			
Type d'action	ETUDES, MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX			
Maître d'ouvrage	SMBRJ			
CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE				
<p>Dans le cadre de l'étude écomorphologique, un diagnostic de la qualité physique et habitationale a été réalisé sur le Roubion, le Jabron et la Riaille. Celui-ci a révélé pour les tronçons JAB4 et 5, allant du verrou de Souspierre jusqu'au seuil de la filature à Dieulefit, une qualité globale des habitats moyenne à médiocre. Le Jabron amont est naturellement contraint, particulièrement incisé et peu mobile. Il présente un lit banalisé, au matelas alluvial parfois absent. Ces tronçons ne disposent que de peu de stocks de matériaux mobilisables qui pourraient permettre d'améliorer la qualité physique du cours d'eau. Sur ce secteur, les projets de restauration morphologique de grande ampleur ne sont pas envisageables. Ils convient donc pour améliorer la qualité physique du cours d'eau, d'axer la restauration des milieux sur les habitats piscicoles (Cf. phase 2 étude écomorphologique - conclusion du schéma d'orientations stratégiques).</p> <p>Le SMBRJ souhaite engager des travaux de restauration des habitats par la réalisation d'aménagements « rustiques » (type R1) sur 2 sites pilotes très dégradés. Cette action sera menée avec le concours de la Fédération de pêche de la Drôme et de l'AAPPMA locale. L'opération comprendra à la fois la réalisation d'aménagement de diversification des écoulements (pose de blocs d'épis en bois,...) et la création de « surlargeurs » localisées favorisant les dépôts et la création de petits atterrissements (proposition d'aménagement issues de la fiche action n°11 de l'étude écomorphologique). Les sites doivent encore être validés en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (FDPPMA26/AAPMA/AFB /SMBRJ/Financeurs).</p>				
OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTES				
<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer l'hétérogénéité et l'attractivité des habitats aquatiques → Favoriser les dépôts, la reconstitution du matelas alluvial → Diversifier les écoulements par création de sinuosités dans lit mineur → Permettre le maintien de populations piscicoles fonctionnelles → Améliorer la capacité d'autoépuration du cours d'eau 				

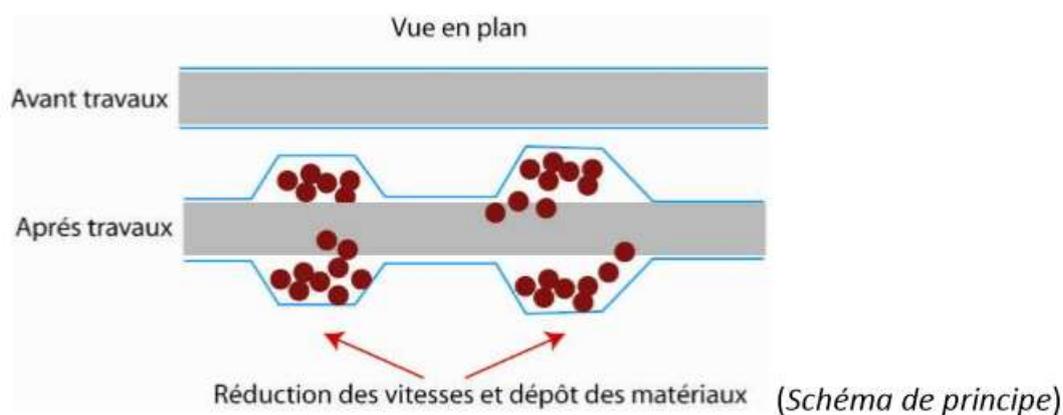
RESUME DE L'OPERATION

Réalisation d'aménagements de diversification des habitats et du lit sur le Jabron amont

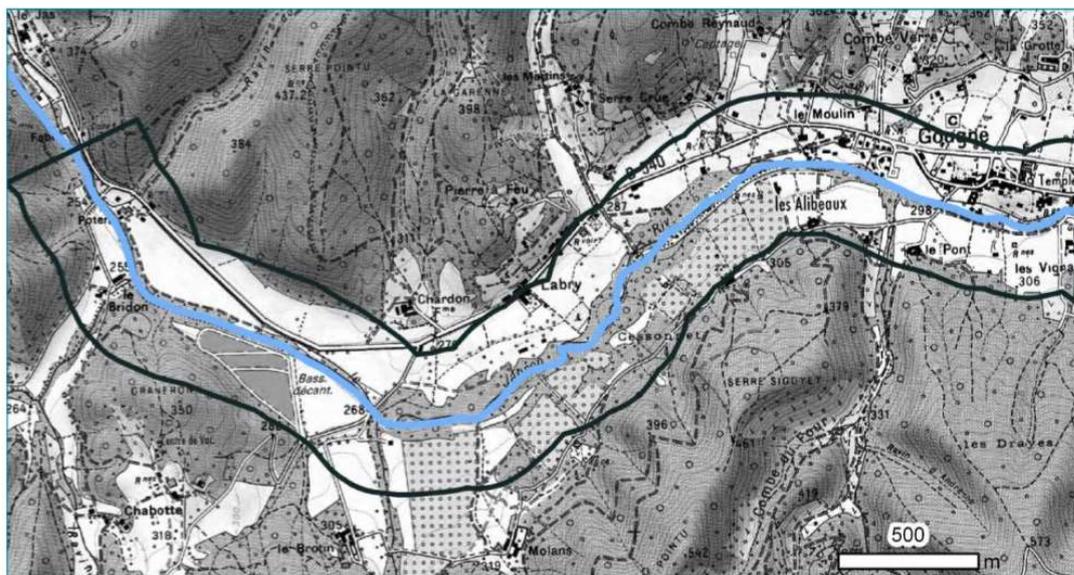
→ Pêche de sauvetage préalable de la section à aménager

→ Réalisation d'aménagement de diversification des écoulements de type R1 :

- Création de « surlargeurs » localisées en berge pour favoriser le dépôt des matériaux en transit par la réduction de la vitesse d'écoulement.
- Mise en place de déflecteurs en bois pour favoriser la concentration des écoulements à l'étiage
- Pose de Blocs (peigne en enrochement) pour diversifier les écoulements et piéger les matériaux en transit
- Végétalisation du pied de berge si besoin par bouturage de saule



LOCALISATION



Localisation des tronçons 4 et 5 sur le Jabron amont

MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

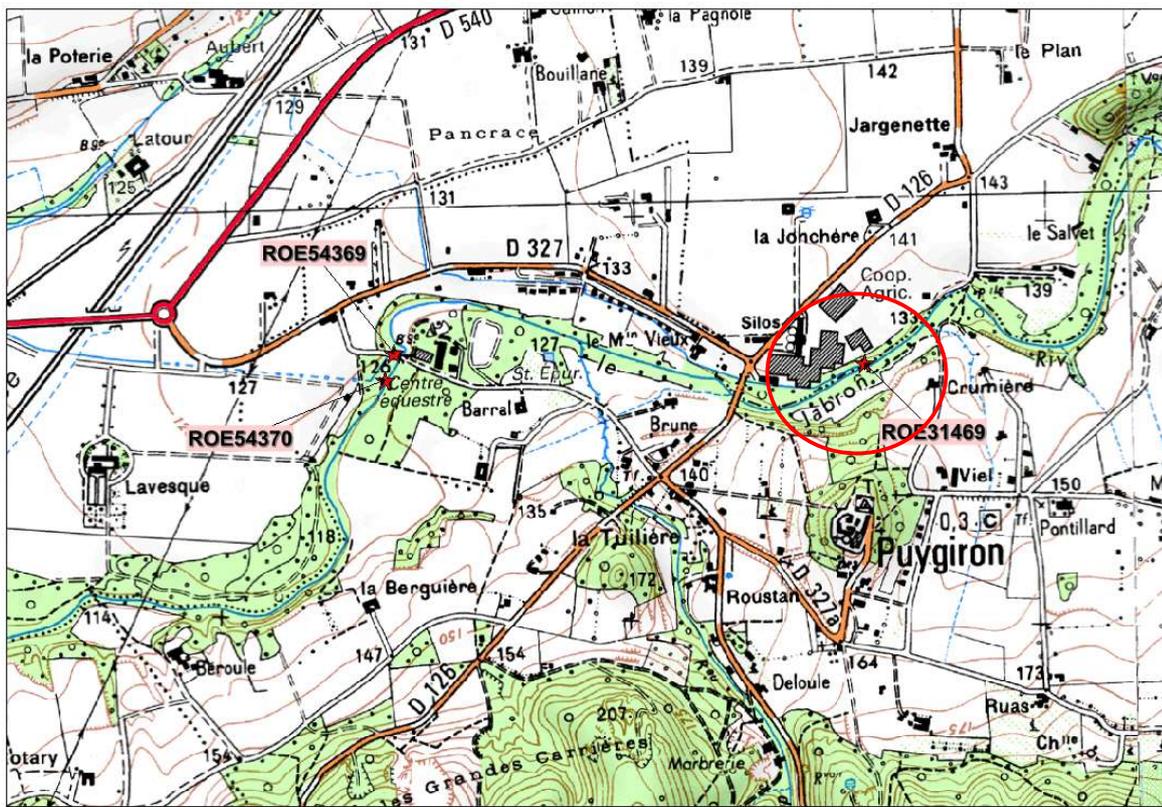
Contenu de l'opération :	Coût en € HT
PRO, dossier réglementaire (déclaration loi sur l'eau), MOe	En interne
Travaux, imprévus	15 000 €
TOTAL HT	15 000 €

TOTAL TTC									18 000 €	
PLAN DE FINANCEMENT										
Base financement de l'opération									HT	
Opération	phasage	Montant en € HT	Part AERMC		Conseil Départemental		Autre financeur		Part MO	
			%	€	%	€	%	€	%	€
	2024	15 000			25%	3 750			75%	11 250
TOTAL HT		15 000			25%	3 750			75%	11 250
LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION										
<ul style="list-style-type: none"> - Réservoir biologique : RBioD00466 - Arrêté frayère : liste 1 poisson - PLAGEPOMI 2016-2021 : ZAP Anguille - ME FRDR429b : Fragilité vis-à-vis de l'eutrophisation - Dispo 5B 02 du SDAGE 										
TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS										
→ Assainissement : Réhabilitation du système de traitement de Dieulefit Poët Laval FA A1 N°11										
INDICATEURS										
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : 200mL de cours d'eau restaurés • Indicateur de réalisation : Linéaire de cours d'eau restauré, consommation des crédits • Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu : Suivis piscicoles 										
COMMENTAIRES										
Action non éligible aux aides du 11 ^e programme de l'agence de l'eau car aucune pression identifiée dans l'état des lieux de 2019 et par conséquent aucune mesure au PDM 2022-2023.										
PHOTOS										

Volet	RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE		Code fiche Action	
Thématique	CONTINUITE ECOLOGIQUE		B1	N°17
Bilan mi-parcours	NOUVELLE ACTION		Etat d'avancement	Action en Tranche 2
ME	FRDR429a Le Jabron de Souspierre à la confluence avec le Roubion		Objectif bon état écologique	2021
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion-Jabron		Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Jabron		Lancement	2022
Programme de mesures/ PAOT	MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			
Commune(s)/ EPCI	Commune de Puygiron/Montboucher Agglomération de Montélimar			
Intitulé du projet	Effacement du seuil top semence (ROE 31469)			
Type d'action	MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX			
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron			
CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE				
<p>L'ouvrage ROE 31469 est un ancien seuil associé à un canal totalement détruit qui alimentait les usines Lacroix sur la commune de Montboucher. D'une hauteur de 1.9 mètres, ce barrage est totalement infranchissable à la montaison pour toutes les espèces cibles du bassin versant. L'effacement de cet ouvrage permettrait de désenclaver 1.3 kilomètres de rivière à l'aval (passage à gué du centre équestre), et plus de 9 kilomètres à l'amont jusqu'au village de la Bégude de Mazenc. Le volume de sédiments est estimé à 10 000m³ et le remous solide remonte à 600 mètres à l'amont de l'ouvrage. Lors du COPIL du 28 février 2014, il a été décidé de retenir la solution consistant à l'effacement de la prise d'eau Top Semence.</p>				
OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTES				
<p>→ Rétablir la circulation piscicole sur le Jabron dans la plaine de la Valdaine (10 km de rivière) → Améliorer le transit sédimentaire</p>				
RESUME DE L'OPERATION				
Rétablissement de la continuité écologique par effacement de l'ouvrage				
<p>Les travaux envisagés comporteront les interventions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Travaux forestiers préparatoires : abattage et dessouchage</u></p>				

- Démontage du seuil jusqu'au substratum marneux (130.3 m NGF) avec tri et réinjection des matériaux dans le lit en aval ;
- Déroctage de l'affleurement rocheux (si nécessaire) ;
- Remodelage du lit vif en amont immédiat du seuil dérasé :
Terrassement en déblai / remblai des matériaux graveleux ;
Intervention sur 40 ml - Création d'un chenal : 8,0 – 9,0 m de larg.;
- Restauration des berges par génie civile et végétal (bouturage, plantation et ensemencement)
-Retalutage de la berge gauche – 55 ml (déblai / remblai) ;
-Retalutage de la berge droite en amont du seuil – 35 ml (déblai) ;
-Retalutage de la berge droite en aval du seuil – 20 ml (déblai/remblai).

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :	Coût en € HT
Travaux, Maîtrise d'œuvre (13%), pêche électrique	123 500 €
TOTAL sans option	123 500 €

Plan de financement								
Opération	phasage	Montant en € HT	Part AERMC		Conseil Départemental		Part MO	
			En %	€	En %	€	En %	€
Travaux	2022	123 500	70%	86 450	10	12 350	20%	24 700
TOTAL HT		123 500	70%	86 450	10	12 350	20%	24 700

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

- Jabron : Classement liste 1 tronçon
- PLAGEPOMI 2016-2021 : ZAP Anguille ; ZAP Lamproie marine

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

Fiches action concernant la restauration de la continuité écologique sur le Jabron aval : FA NB1-16,18

INDICATEURS

Indicateur de réalisation :

- Linéaire de cours d'eau ouvert décroissant pour les espèces cibles : Anguille, cyprinidés d'eaux vives et truite fario

Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu :

- Suivi piscicole
- Suivi géomorphologique : profil en long/profil en travers

COMMENTAIRES

- Niveau de définition : travaux et chiffrage stade « PROJET »
- Les travaux forestiers pourraient être réalisés en interne par les équipes du SMBRJ.
- L'option (protection du méandre amont) à 30 000€ n'est pas indispensable

PHOTOS - PLANS



Vue du seuil depuis l'aval en rive droite



Vue d'ensemble du seuil depuis l'aval au centre du chenal



Vue du seuil en rive droite depuis l'aval au centre du chenal – affleurements de marnes au 1^{er} plan



Vue de l'ancienne prise d'eau en rive droite



Vue du cours d'eau en aval du seuil- radier et affleurements marneux



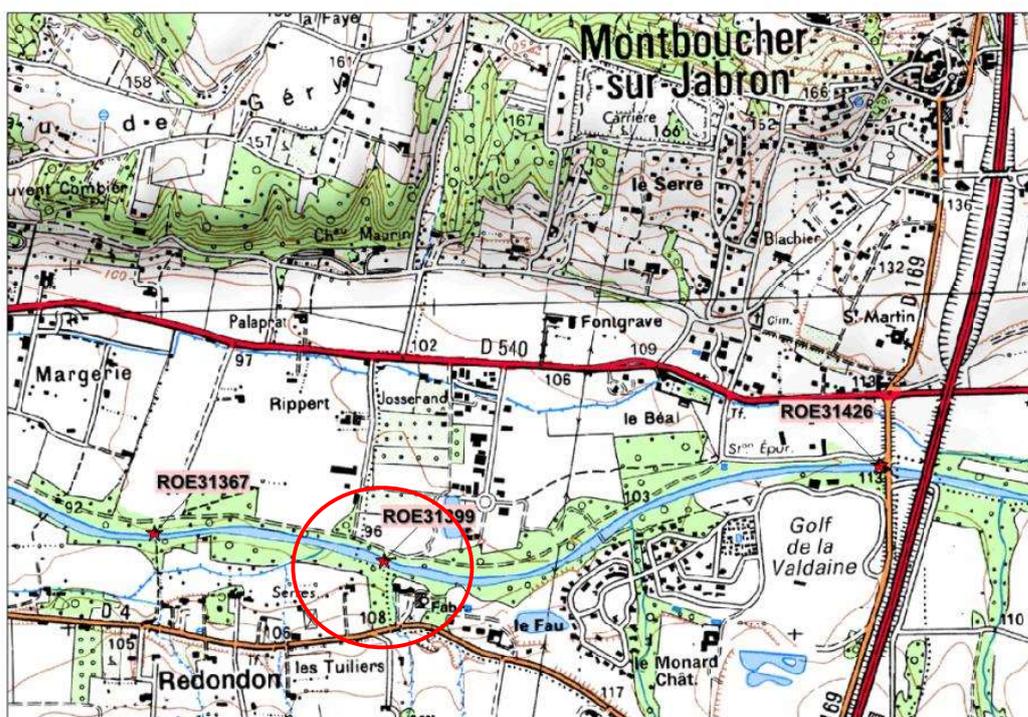
Vue du lit mineur du Jabron hors zone d'influence / remous liquide

Volet	RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE		Code fiche Action	
Thématique	CONTINUITE ECOLOGIQUE		B1	N°18
Bilan mi-parcours	NOUVELLE ACTION		Etat d'avancement	Action en Tranche 2
ME	FRDR429a Le Jabron de Souspierre à la confluence		Objectif bon état écologique	2023
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion-Jabron		Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Jabron		Lancement	2023
Programme de mesures/ PAOT	MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			
Commune(s)/ EPCI	Commune de Montélimar Agglomération de Montélimar			
Intitulé du projet	Dérasement du passage à gué Redondon 2 (ROE 31399)			
Type d'action	MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX			
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron			
CONTEXTE – PROBLÉMATIQUE				
<p>L'ouvrage ROE 31379 est un passage à gué très ancien, sans usage actuel. Une chute de deux mètres s'est créée à l'aval rendant la montaison de la faune piscicole totalement impossible, toutes espèces confondues. Le Jabron est une rivière enclavée d'une trentaine d'ouvrages infranchissables. Le seuil Redondon 2 est le deuxième obstacle à la continuité depuis la confluence avec le Roubion. Son effacement permettrait d'obtenir des gains écologiques importants. Le volume de sédiments est estimé à 12 000m³ et le remous solide remonte à 670 mètres à l'amont de l'ouvrage. Le profil en long du Jabron est artificiel à cause des ouvrages transversaux. Son effacement permettrait de désenclaver 4,5 km de rivière à l'amont jusqu'au passage à gué du centre équestre, et jusqu'à la confluence du Roubion et du Rhône en cas d'effacement du seuil Redondon 1 à l'aval.</p> <p>Lors du COPIL du 28 février 2014, il a été décidé de retenir la solution consistant au dérasement du passage à gué Redondon 2.</p>				
OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTES				
<ul style="list-style-type: none"> → Rétablir la circulation piscicole sur le Jabron aval jusqu'à la confluence avec le Roubion → Améliorer le transit sédimentaire 				
RESUME DE L'OPERATION				
Rétablissement de la continuité écologique par Dérasement du passage à gué				

Les travaux envisagés comporteront les interventions suivantes :

- Travaux forestiers préparatoires : abattage et dessouchage
- Démontage du seuil jusqu'au substratum marneux (91,25 m NGF) avec tri et réinjection des matériaux dans le lit en aval ;
- Déroctage de l'affleurement rocheux (si nécessaire) ;
- Remodelage du lit vif en amont immédiat du seuil dérasé :
Terrassement en déblai/remblai des matériaux graveleux ;
Intervention sur 40 ml - Création d'un chenal : 8,0 – 9,0 m de larg.;
- Restauration des berges par génie végétal (bouturage, plantation et ensemencement)
-Retalutage de la berge gauche – 55 ml (déblai/remblai) ;
-Retalutage de la berge droite en amont du seuil – 35 ml (déblai) ;
-Retalutage de la berge droite en aval du seuil – 20 ml (déblai/remblai).

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :						Coût en € HT			
Maîtrise d'œuvre						10 000 €			
Travaux, pêche électrique						120 000 €			
Plan de financement						Total		130 000 €	
Opération	phasage	Montant en € HT	Part AERMC		Conseil Départemental		Part MO		
			En %	€	En %	€	En %	€	
Travaux	2023	130 000	70%	91 000€	10%	13 000€	20%	26 000	
TOTAL HT		130 000	70%	91 000€	10%	13 000€	20%	26 000	

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

- Jabron : Classement liste 1 tronçon
- PLAGEPOMI 2016-2021 : ZAP Anguille ; ZAP Lamproie marine

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

Fiches action concernant la restauration de la continuité écologique sur le Jabron aval : FA NB1-16 et 17

INDICATEURS

Indicateur de réalisation :

- Linéaire de cours d'eau ouvert décroissant pour les espèces cibles : Anguille, cyprinidés d'eaux vives et truite fario

Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu :

- Suivi piscicole
- Suivi géomorphologique : profil en long/profil en travers

COMMENTAIRES

- Niveau de définition : travaux et chiffrage stade « PROJET ».
- Les travaux forestiers seront réalisés en interne par les équipes du SMBRJ.

PHOTOS - PLANS



Vue du seuil / passage à gué depuis l'aval (rive droite)

Vue d'ensemble du seuil depuis l'aval en rive gauche



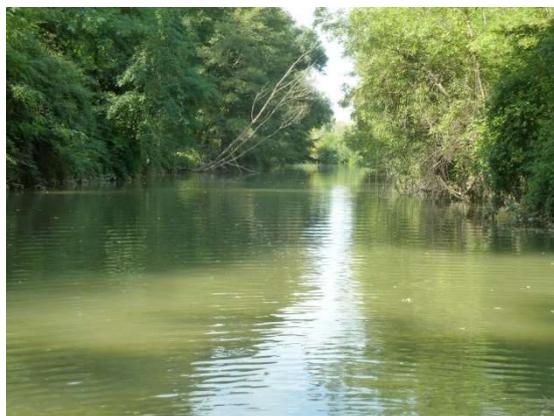
Radier artificiel en enrochements et sur la marne en aval du seuil



Aval du seuil vue depuis la rive gauche- affleurements rocheux



Vue de l'aval du cours d'eau- affleurements marneux



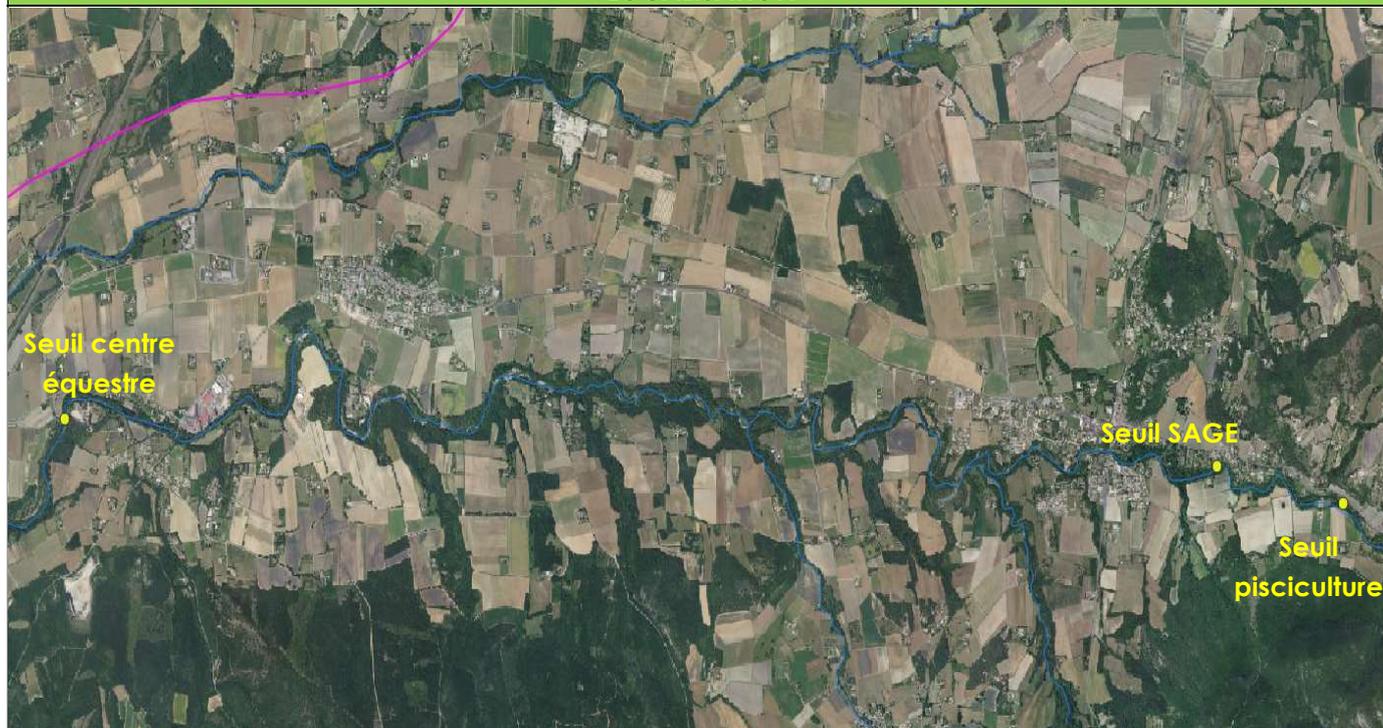
Vue de l'amont du cours d'eau depuis le seuil

Volet	QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE	Code fiche Action	
Thématique	HABITATS AQUATIQUES	B1	n°19
Bilan mi-parcours	NOUVELLE ACTION	Etat d'avancement	Action en Tranche 2
ME	FRDR429a Le Jabron de Souspierre à la confluence avec le Roubion	Objectif bon état écologique	2021
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion Jabron	Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Jabron	Lancement	CR-TR2 2023
Programme de mesures /code POAT	MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Commune(s)/ EPCI	La Bégude de Mazenc, Puygiron, Souspierre Montélimar Agglomération, CCDB,		
Intitulé du projet	Etude de définition technique (stade Pro) pour l'effacement d'obstacles infranchissables sur le Jabron		
Type d'action	ETUDE et PLANIFICATION		
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron		
CONTEXTE			
<p>Depuis 2021, le SMBRJ se focalise sur les ouvrages qui cloisonnent le Jabron (multiples ouvrages infranchissables). L'effacement du seuil Redondon 1, en septembre 2021, a confirmé la richesse de la faune aquatique en provenance des confluences Roubion et Rhône (pêche électrique : 70 kilos de poissons, 18 espèces présentent, dont 25 anguilles de toutes tailles).</p> <p>L'objectif est de décroisonner l'ensemble du linéaire concerné par la ZAP anguille : de Montélimar à Souspierre. Pour compléter l'étude d'Egis de 2015 (Etude continuité écologique du bassin versant au stade pro), le SMBRJ a besoin d'une étude technique sur 3 ouvrages situés sur la commune de Puygiron et de la Bégude-de-Mazenc, dans l'objectif de les supprimer ou de rendre transparents ces obstacles pour la continuité écologique.</p> <p>Deux des trois ouvrages visés dans cette étude n'avaient pas été étudiés en 2015. C'est le cas pour le seuil de la pisciculture (ROE 31535) qui n'a plus d'usage, et celui de la prise d'eau du SAGE (ROE 31526) qui permet l'arrosage d'une dizaine de jardins (prise d'eau également ciblée dans le PGRE Roubion-Jabron). La solution privilégiée sera l'effacement des barrages.</p> <p>Le troisième obstacle concerne l'ouvrage du centre équestre (ROE 54369). C'est une voirie utile pour le quartier de Puygiron et beaucoup de réseaux franchissent le Jabron par cet ouvrage. L'étude de 2015 avait préconisé un effacement à plus de 500 000 € HT. Suite à l'expérience acquise depuis 2018 sur les projets de continuité écologique, ce scénario avec ce chiffrage n'est pas réalisable. Le SMBRJ souhaiterait pouvoir étudier une solution alternative qui garderait une voirie existante (support pour les réseaux en place) et qui permettrait de retrouver une continuité écologique sur le Jabron (type pont cadre béton).</p>			
OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTEES			
<ul style="list-style-type: none"> → Définition de solutions techniques pour l'effacement d'obstacles infranchissables → Définir et valider la stratégie de reconquête de la continuité piscicole → Faire émerger des solutions pour favoriser le transit piscicole et sédimentaire 			

RESUME DE L'OPERATION

- ➔ Diagnostic technique et fonctionnement des ouvrages, historique et droit d'eau
- ➔ Impacts sur le milieu aquatique
- ➔ Définition de solutions techniques pour l'effacement des ouvrages (un scénario par ouvrage à valider au sein d'un comité de pilotage)
- ➔ Scénario à élaborer au stade Pro

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :	Coût en € TTC
Etude de définition technique (Stade Pro) – 3 ouvrages	60 000 €
TOTAL TTC	60 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Base de financement de l'opération						TTC		
Opération	phasage	Montant en € TTC	Part AERMC		CD26		Part MO	
			En %	€	En %	€	En %	€
Etude	2023	60 000	70*	42 000	10	6 000	20	12 000
TOTAL TTC		60 000	70*	42 000	10	6 000	20	12 000

*Sous réserve de validation du cahier des charges par l'agence de l'eau

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

- Jabron : Classement liste 1 tronçon
- PLAGEPOMI 2016-2021 : ZAP Anguille ;
- PDM 2022-2027 : MIA0302

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

FA B1 16 à 18 : Effacement d'ouvrages sur le Jabron et B1 N20 Effacement d'un seuil sur le Jabron (pisciculture ou la PE du Sage)

INDICATEURS

Indicateur de réalisation :

- Indicateur financier : consommation des crédits
- Rendu des études

PHOTOS

Seuil de la pisciculture



Seuil du SAGE



Seuil du centre equestre



Volet	QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE	Code fiche Action	
Thématique	HABITATS AQUATIQUES	B1	n°20
Bilan mi-parcours	NOUVELLE ACTION	Etat d'avancement	Action en Tranche 2
ME	FRDR429a Le Jabron de Souspierre à la confluence avec le Roubion	Objectif bon état écologique	2021
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion Jabron	Objectif bon état chimique	2015
Cours d'eau	Jabron	Lancement	CR-TR2 2024
Programme de mesures /code POAT	MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Commune(s)/ EPCI	La Bégude de Mazenc, Puygiron, Montélimar Agglomération, CCDB,		
Intitulé du projet	Effacement d'un seuil sur le Jabron (pisciculture ROE 31535 ou la PE du Sage ROE 31526)		
Type d'action	Travaux		
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron		

CONTEXTE

Suite étude de définition technique (B1 N19)

Projet d'effacement concernant un des deux seuils, seuil du SAGE ou seuil de la Pisciculture, en relation avec la fiche action B1N19. Le choix s'orientera vers l'ouvrage où le contexte est le plus favorable en termes réglementaire et de négociation avec les propriétaires afin de décliner cette action dans le temps imparti du Contrat de Rivière.

La prise d'eau de la pisciculture n'a plus d'usage depuis la fermeture du snack et du plan d'eau associé. Le canal est toujours alimenté et crée des désagréments à plusieurs riverains (fuites, ruissèlements). L'ancienne propriétaire a vendu à une société qui est aujourd'hui en faillite. Le représentant de cette société est introuvable pour le moment (constat d'huissier sur le canal en ruine, lettres recommandées).

La prise d'eau du Sage permet l'arrosage d'une dizaine de jardins. Elle est gérée par l'ASA du Canal de La Bégude-de-Mazenc. Le SMBRJ a rencontré les gestionnaires. Il a été convenu que l'utilisation pouvait se poursuivre de cette manière durant toute la phase d'étude. Lorsqu'une solution technique et administrative aura été actée, les jardiniers pourront être autorisés à prélever directement dans le Jabron. Le barrage associé à cette prise d'eau mesure entre 4 et 5 mètres de hauteur. Les évolutions morphologiques de la rivière suite à un effacement seront conséquentes (érosion régressive, déstabilisation de berge, présence d'enjeux). Cette prise d'eau est également connue des services de l'Etat au travers du PGRE Roubion Jabron.

OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTE

- **Rétablir la circulation piscicole sur le Jabron**
- **Améliorer le transit sédimentaire**
- **Limiter les prélèvements dans le milieu superficiel (si effacement de la PE du Sage – Contexte PGRE)**

RESUME DE L'OPERATION

- ➔ Inventaires écologiques proportionnés au contexte
- ➔ Travaux forestiers préparatoires
- ➔ Démontage du seuil et de la prise d'eau associée
- ➔ Remodelage du lit et des berges

Projet à affiner suite à l'étude ciblée dans la fiche action B1 N19

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEancier

Contenu de l'opération :	Coût en € HT
Travaux, Maîtrise d'œuvre (13%), pêche électrique	140 000 €
TOTAL HT	140 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Base de financement de l'opération						TTC		
Opération	phasage	Montant en € HT	Part AERMC		CD26		Part MO	
			En %	€	En %	€	En %	€
Travaux	2024	140 000	70	98 000	10	14 000	20	28 000
TOTAL HT		140 000	70	98 000	10	14 000	20	28 000

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

- Jabron : Classement liste 1 tronçon
- PLAGEPOMI 2016-2021 : ZAP Anguille ;
- PDM 2022-2027 : MIA0302 Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

FA B1 16 à 20 : Effacement d'ouvrages sur le Jabron

INDICATEURS

Indicateur de réalisation :

- Indicateur financier : consommation des crédits
- Rendu des études

PHOTOS

Seuil de la pisciculture



canal fuyant traversant les propriétés de deux riverains



Seuil du SAGE



Entrée de la prise d'eau

Volet	QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE	Code fiche Action	
Thématique	CONTINUITE ECOLOGIQUE ET FORMES FLUVIALES	B1	n°21
Bilan mi-parcours	NOUVELLE ACTION	Etat d'avancement	Action en Tranche 2
ME	Ensemble des masses d'eau du bassin versant	Objectif bon état écologique	-
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion Jabron et 10-08 Riaille	Objectif bon état chimique	-
Cours d'eau	Roubion, Jabron et leurs affluents, Leyne, Olagnier, Tessone, Riaille	Lancement	T2-CR 2023
Programme de mesures /code POAT	MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0203 Réaliser une opération de restauration d'ampleur		
Commune(s)/EPCI	Montélimar Agglomération, CCDB, CCVD, CCDSP		
Intitulé du projet	Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux		
Type d'action	ETUDE et ANIMATION		
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron		

CONTEXTE

Une stratégie foncière est un outil pour organiser et faciliter la mise en œuvre des programmes d'actions visant la préservation et/ou la restauration des zones humides, des cours d'eau (EBF), des aires d'alimentation de captage prioritaire et/ou des ressources stratégiques pour l'eau potable nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux et/ou la restauration de la trame turquoise.

Le Contrat de rivière possède un volet « milieux aquatiques » ambitieux visant la préservation ou la restauration des cours d'eau. La réussite de ces projets dépend aussi en partie de la maîtrise foncière des secteurs concernés. Les cours d'eau et les zones humides du territoire sont non domaniaux et donc en grande partie situés sur des parcelles privées. Au regard du contexte, une stratégie foncière s'avère être un outil pertinent pour faciliter la mise en œuvre des actions futures.

La stratégie foncière a pour point de départ la priorisation des **secteurs à enjeux** pour la gestion de l'eau. Ces enjeux sont localisés géographiquement dans des documents de gestion spécifiques, validés par leur comité de pilotage. Elle permet d'évaluer les implications et conséquences en termes de foncier, les possibilités d'aboutissement et les solutions à proposer en termes d'usage ou de destinations des sols.

Elle informe les acteurs, sur un territoire donné, des besoins de maîtrise foncière et des possibilités de maintien et/ou d'évolution des usages ou de la propriété à court (< 5ans), moyen et long terme (> 15 ans). Elle consiste à **cibler** les moyens financiers et humains sur les secteurs où une maîtrise foncière est nécessaire. Elle est force de proposition quant aux outils adaptés à mobiliser en fonction des situations : convention de gestion, acquisition, boucle d'échange, prise en compte dans les documents d'aménagements du territoire (Schéma de cohérence territoriale, Plans locaux d'urbanisme communal ou intercommunal, Schéma des aires protégées, plan de gestion du risque inondation).

MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER

Contenu de l'opération :	Coût en € TTC
Phase 1 et 2a	Régie €
Phase 2b, 3 et 4 avec bureau d'étude	50 000 €
TOTAL TTC	50 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Base de financement de l'opération						TTC		
Opération	Phasage	Montant en € TTC	Part AERMC		CD26		Part MO	
			En %	€	En %	€	En %	€
Phase 1, 2a	2022					-		
Phase 2b, 3 et 4	2023	50 000	70*	35 000	10	5 000	20	10 000
TOTAL TTC		50 000	70*	35 000	10	5 000	20	10 000

*Sous réserve de validation du cahier des charges par l'agence de l'eau

LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 OF6B : Préserver Gérer et Restaurer les zones humides
 PDM 2022-2024 : MIA0601 et 0203

TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS

FA B1 14 Restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas
FA B1 N11 Gestion de la Bande active et du transport solide
FA A2 N7 et 8 Animation des captages prioritaires

INDICATEURS

Indicateur de réalisation :

- Indicateur financier : consommation des crédits
- Rendu des études

COMMENTAIRES

Volet	QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIE	Code fiche Action	
Thématique	HABITATS AQUATIQUES	B1	N°22
Bilan mi-parcours	NOUVELLE ACTION	Etat d'avancement	Action en Tranche 2
ME	FRDR10850 le Vermenon, FRDR430 l'Ancelle, FRDR10241 le Manson, FRDR12061 la Tessonne, FRDR11421 l'Olagnier, FRDR11516 la Vèbre, FRDR11544 le Leyne, FRDR11777 la Lorette	Objectif bon état écologique	-
Bassin SDAGE	ID-10-05 Roubion Jabron	Objectif bon état chimique	-
Cours d'eau	Affluents Roubion et Jabron, Tessonne, Leyne, Olagnier	Lancement	2023 (régie) 2024 (BE)
Programme de mesures /code POAT	<u>MIA0101</u> : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques		
Commune(s)/EPCI	Montélimar Agglomération, CCVD, CCDB		
Intitulé du projet	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône		
Type d'action	ETUDE et PLANIFICATION		
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron		

CONTEXTE

L'élaboration du Contrat de Rivière Phase 1 s'était concentrée sur les axes principaux Roubion et Jabron au travers de l'étude hydromorphologique de 2012 et de l'étude continuité écologique de 2015. Le niveau de connaissance des cours d'eau du bassin versant est aujourd'hui inégal et insuffisant pour répondre au PDM 2022-2027. Celui-ci cible donc une mesure MIA0101 sur les affluents cités plus haut. Le SMBRJ a comme base de connaissances sur ces affluents le diagnostic de la ripisylve qui date de 2012, la Vèbre, le Vermenon, l'Ancelle et le Manson bénéficient du diagnostic Espèces Exotiques Envahissantes de 2019. Cette fiche action a pour objectif de compléter les connaissances sur les affluents Roubion-Jabron et d'établir un diagnostic complet des affluents directs du Rhône (Leyne, Olagnier, Tessonne) pour lesquels le syndicat n'a aucune donnée.

Ces diagnostics hydromorphologiques seront réalisés sur les linéaires des cours d'eau pour en comprendre le fonctionnement et déterminer les altérations. Ces études se font à partir d'un protocole défini, appelé REH (Réseau d'Evaluation des Habitats). L'étude consiste en une prospection de terrain complète du linéaire des cours d'eau étudiés au cours de laquelle de nombreux paramètres en lien avec les milieux aquatiques sont notés (paramètres d'état du milieu, rejets, occupation du bassin versant, ...). Une analyse et une retranscription des résultats est faite à travers 6 compartiments permettant de décrire un cours d'eau par segment : **l'hydrologie, la morphologie du lit, la continuité écologique, la ligne d'eau, les annexes hydrauliques et l'état des berges et de la ripisylve**. Les résultats sont également présentés sous plusieurs formes : atlas cartographique des compartiments, des différentes observations et altérations, tableau de synthèse des ouvrages, programme d'actions en réponse aux altérations observées. Les études sont généralement réalisées par un prestataire extérieur (bureaux d'études spécialisés) par commande publique. En fonction des linéaires concernés, la durée de l'étude est de 6 à 18 mois entre la signature du marché et la finalisation des documents de rendu. Un comité de pilotage suit le diagnostic.

Concernant la partie du diagnostic relative à la continuité écologique (masses d'eau concernées : FRDR11516, FRDR11421, FRDR11544, FRDR12061), le SMBRJ envisage de décliner cette phase en interne avec l'aide d'un binôme de stagiaires en master. D'une part cela permet de réaliser des économies significatives par rapport à un bureau d'étude et d'autre part cette méthode permet une meilleure appropriation du terrain et des enjeux par l'équipe technique du SMBRJ. Cette mission sera réalisée en 2023 afin que les bureaux d'étude disposent des données lors de leur diagnostic en 2024.

Concernant l'amont de l'Olagnier et de La Teyssonne, sur le territoire de la CCVD, une convention sera élaborée avec le SMBRJ et la CCVD. Le diagnostic, sur ces deux cours d'eau, sera bien fait à l'échelle du bassin versant.

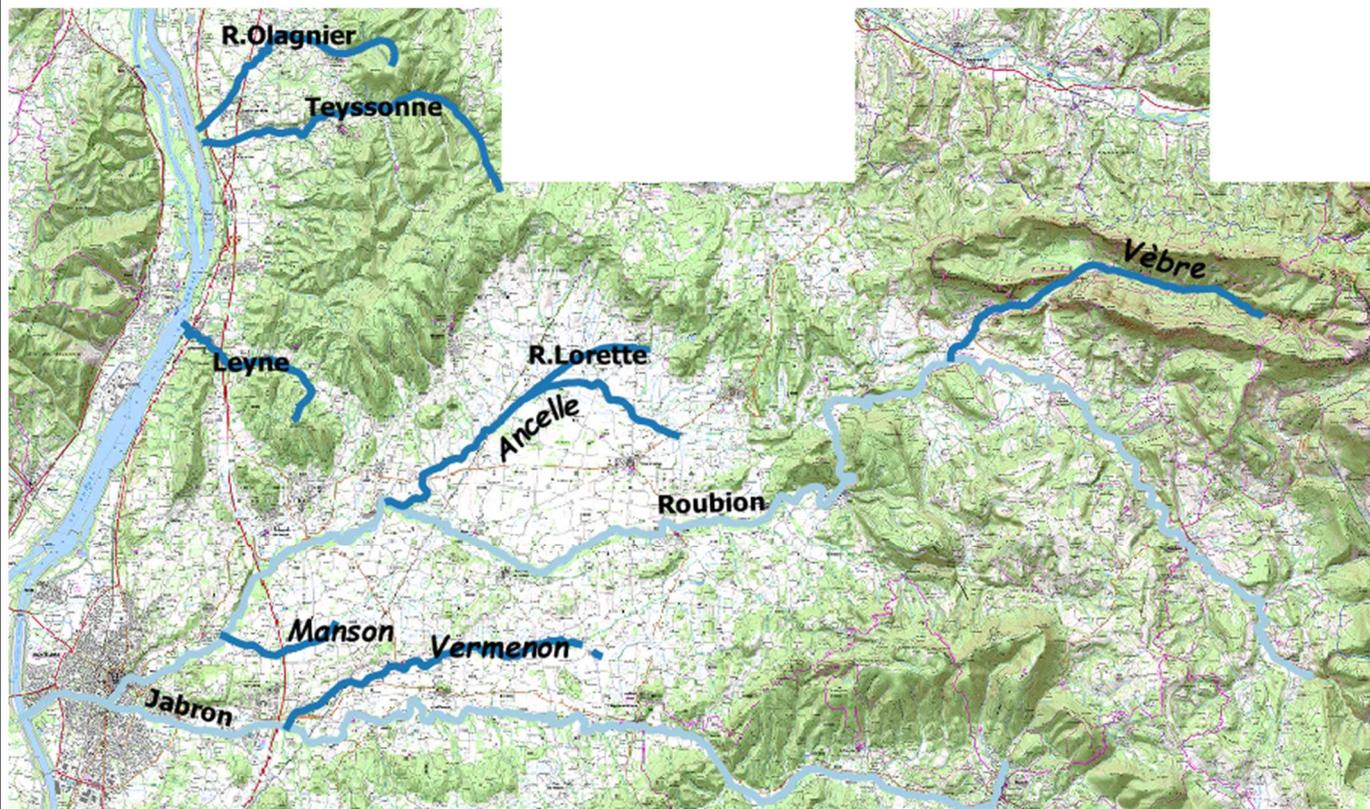
OBJECTIFS VISES, GAIN ESCOMPTES

- Définir l'état hydromorphologique de linéaires de cours d'eau,
- Définir un programme d'actions en réponse aux altérations,
- Améliorer la connaissance des milieux aquatiques du territoire,
- Partager la connaissance,

DETAIL DES INTERVENTIONS

- 2023 : Diagnostic en interne de la continuité écologique sur les cours d'eau ciblés
- 2024 : Démarrage du diagnostic écomorphologique

LOCALISATION



MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET ECHEANCIER								
Contenu de l'opération :							Coût en € TTC	
Diagnostic continuité écologique (2 stagiaires master 6 mois)							7 500 €	
Diagnostic éco morphologique (bureau d'étude)							70 000 €	
TOTAL TTC							77 500 €	
PLAN DE FINANCEMENT								
Base de financement de l'opération							TTC	
Opération	phasage	Montant en € TTC	Part AERMC		CD26		Part MO	
			En %	€	En %	€	En %	€
	2022							
Diag Conti (régie)	2023	7 500	70*	5 250	10	750	20	1 500
Etude Presta	2024	70 000	70*	49 000	10	7 000	20	14 000
TOTAL TTC		77 500	70*	54 250	25	7 750	20	15 500
*Sous réserve de validation du cahier des charges par l'agence de l'eau								
LIENS AVEC DES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION								
<ul style="list-style-type: none"> - PDM 2022-2027 - 3 RBIO : La Tessone et ses affluents, de sa source à sa confluence aval au Ruisseau de Tierceron (RBioD00465) et Le Roubion et ses affluents, de sa source à l'amont de sa confluence avec la Rimandoule (RBioD00466), Le Jabron et ses affluents excepté Le Vermenon (RBioD00467). 								
TRANSVERSALITE AVEC D'AUTRES FICHES ACTIONS								
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche action stratégie foncière 								
INDICATEURS								
Indicateur de réalisation :								
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur financier : consommation des crédits - Rendu des études 								
COMMENTAIRES								